

LES MESURES NON TARIFAIRES

de

A

à

Z





LES MESURES NON TARIFAIRES

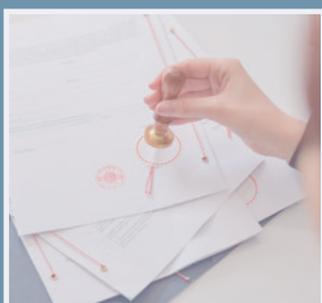


de

A

à

Z



© 2022, Nations Unies

La présente publication est accessible en libre accès, en se conformant à la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, disponible à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les constatations, interprétations et conclusions formulées dans le présent document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies, de ses fonctionnaires ou des États membres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données sur les cartes qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées à condition d'indiquer précisément la source.

Publication des Nations Unies établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/DITC/TAB/2021/3

eISBN: 978-92-1-001190-7

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	v
Abbreviations.....	vi
1. Introduction : Le programme de la CNUCED relatif aux mesures non tarifaires.....	1
2. Classification internationale des mesures non tarifaires	3
3. Collecte mondiale de données relatives aux mesures non tarifaires	5
4. Diffusion des données relatives aux mesures non tarifaires.....	7
5. Statistiques relatives aux mesures non tarifaires.....	9
6. Mesures non tarifaires et développement durable.....	12
7. Quantification de l'impact des mesures non tarifaires sur les coûts	15
8. Intensification de l'intégration régionale : Méthode du différentiel de réglementation	18
9. Rôle des normes internationales	21
10. Effets à l'échelle de l'économie : Les mesures non tarifaires dans les modèles d'équilibre général calculable.....	23
11. Mesures non tarifaires et optique du genre	26
12. Mesures non tarifaires et environnement.....	29
13. Mesures non tarifaires et pandémie	31
14. Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires	34
15. Renforcement des capacités et académie en ligne de la CNUCED concernant les mesures non tarifaires.....	36

Figures

1 Programme de la CNUCED relatif aux mesures non tarifaires	1
2 Flux de travail pour la classification des mesures	5
3 Portail de diffusion du Système d'analyse et d'information commerciales: exemple de résultats de recherche.....	7
4 Indicateurs de mesures non tarifaires en fonction du niveau de développement	10
5 Indicateurs de mesures non tarifaires en fonction du niveau de développement et par secteur.....	10
6 Indicateurs de mesures non tarifaires par type de mesures	11
7 Proportion de mesures non tarifaires en lien direct avec certains objectifs de développement durable.....	13
8 Effets des mesures de politique commerciale du Groupe des 20 sur les exportations des pays les moins avancés dans certains secteurs : pertes à l'exportation	15
9 Équivalents <i>ad valorem</i> des coûts commerciaux liés aux MNT en vigueur sur les marchés étrangers mesurés au regard du produit intérieur brut par habitant du pays de l'exportateur	16
10 Équivalents <i>ad valorem</i> des mesures non tarifaires par grande catégorie de produits.....	17
11 Cartographie des différentiels de réglementation : secteur agricole.....	19
12 Association des nations de l'Asie du Sud-Est : coûts des mesures techniques et réductions potentielles	20
13 Carte des différentiels de réglementation : secteur de l'agroalimentaire	22
14 Zone de libre-échange continentale africaine et Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : gains de bien-être selon différents scénarios postulant des réductions de droits de douane ou une modification des mesures non tarifaires.....	24

15	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest : gains de bien-être selon différents scénarios de coopération en matière de réglementation	24
16	Mesures non tarifaires et genre : approche à deux niveaux.....	26
17	Mesures commerciales liées à la pandémie.....	31
18	Mesures non tarifaires couramment utilisées	31
19	Groupes de produits visés par les mesures non tarifaires	32
20	Objectifs des mesures non tarifaires	32
21	Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires : piliers clefs de l’examen	34
22	Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires : approche en cinq étapes du déploiement	35

Tableaux

1	Classification internationale des mesures non tarifaires par chapitre	3
2	Classification des mesures non tarifaires : arborescence	4
3	Liens directs entre mesures non tarifaires et objectifs de développement durable.....	12
4	Mesures non tarifaires : cartographie du différentiel de réglementation à partir d’un échantillon de données	18
5	Aperçu des mesures non tarifaires inscrites dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	29

REMERCIEMENTS

La préparation de ce recueil a été dirigée par Christian Knebel sous la supervision générale de Ralf Peters et avec les contributeurs suivants de la Section d'information commerciale du Service de l'analyse commerciale de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED : Malick Kane ; Narmin Khalilova ; Christian Knebel ; Seul Lee ; Mingcong Li ; Samuel Munyaneza ; Alessandro Nicita ; Chi Le Ngo ; Denise Penello Rial ; Ralf Peters ; Divya Prabhakar. Les commentaires ont été fournis par Graham Mott.

Le Service d'appui intergouvernemental de la CNUCED a édité le texte. La mise en page et la couverture ont été réalisées par Jenifer Tacardon-Mercado.

ABBREVIATIONS

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
COVID-19	Maladie à coronavirus
EAV	Équivalents <i>ad valorem</i>
EGC	Équilibre général calculable
Mercosur	Marché commun du Sud
MNT	Mesures non tarifaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTC	Obstacles techniques au commerce
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TRAINS	Système d'analyse et d'information commerciales

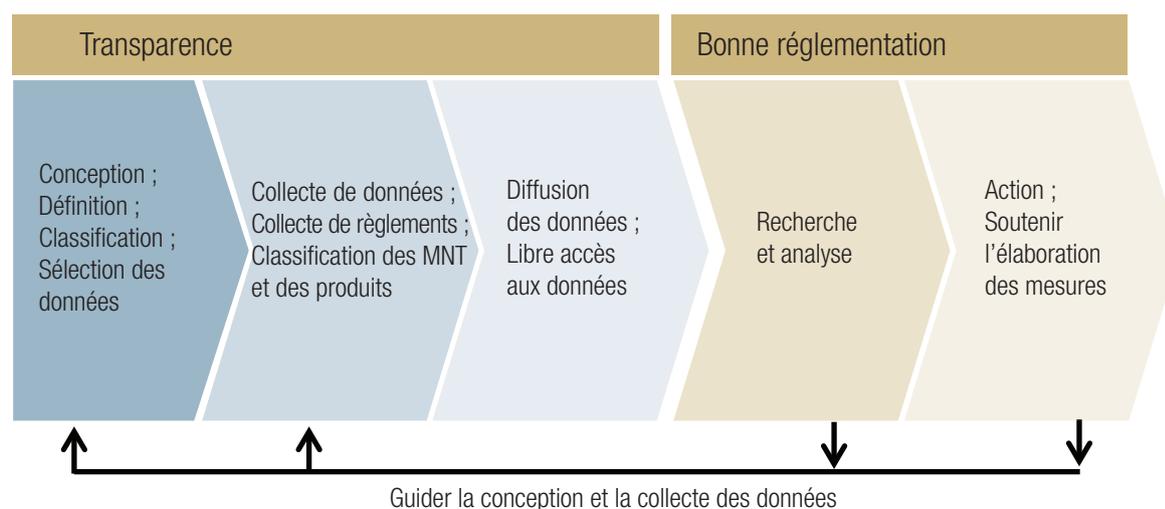
1. INTRODUCTION : LE PROGRAMME DE LA CNUCED RELATIF AUX MESURES NON TARIFAIRES

Les dispositions réglementaires qui encadrent le commerce, notamment les prescriptions relatives aux produits et à la production ou à l'évaluation de la conformité à la réglementation, déterminent toujours plus la structure du commerce en influant sur les caractéristiques des opérateurs et le volume de leurs échanges. Les mesures non tarifaires (MNT) soulèvent des difficultés majeures pour les décideurs, les importateurs et les exportateurs. De nombreuses MNT ont pour finalité de protéger la santé ou la sécurité publiques ou l'environnement mais elles ont aussi des incidences marquées sur le commerce car le respect des dispositions concernant l'information, la conformité et les procédures entraîne des coûts. Par MNT on entend des mesures, autres que les droits de douane ordinaires, susceptibles d'avoir des incidences économiques sur le commerce international des marchandises en modifiant les quantités échangées ou les prix ou bien les deux¹. Cette définition neutre n'indique pas dans quel sens les MNT influent sur le commerce ni ne porte de jugement juridique. Les MNT peuvent aussi bien freiner les échanges, en poussant à la hausse les coûts commerciaux par exemple, que les accroître, en concourant à renforcer la confiance dans les produits étrangers par exemple. Cette définition recouvre un vaste ensemble de mesures qui peuvent être classées en deux grandes catégories : les mesures classiques, telles que la fixation de contingents ou le contrôle des prix, qui visent en général à influencer sur les flux commerciaux ; les mesures techniques, qui ont pour finalité de protéger la santé, la sécurité et l'environnement, regroupent les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). De nombreuses MNT d'ordre réglementaire sont indispensables pour assurer un développement durable. Les obstacles non tarifaires constituent un sous-groupe des MNT qui ont des visées protectionnistes ou sont plus restrictives que nécessaire pour atteindre certains objectifs de politique publique.

Une bonne compréhension de l'usage des MNT et de leurs incidences est cruciale pour formuler des stratégies de développement efficaces aptes à atteindre les objectifs de développement durable. Accroître la transparence des MNT et en améliorer la compréhension peut aider les opérateurs commerciaux à déterminer les exigences auxquelles ils sont tenus de se conformer ainsi que renforcer l'aptitude des décideurs, des négociateurs commerciaux et des chercheurs à définir un équilibre entre réduction des coûts commerciaux et préservation des objectifs publics.

Le programme de la CNUCED relatif aux mesures non tarifaires concourt à renforcer la transparence et à favoriser l'adoption de bonnes dispositions réglementaires (fig. 1).

Figure 1 | Programme de la CNUCED relatif aux mesures non tarifaires



Source : CNUCED.

¹ Selon la définition de l'Équipe d'appui interorganisations (MAST), voir UNCTAD (2010). *Non-tariff Measures: Evidence from Selected Developing Countries and Future Research Agenda* (United Nations publication. New York and Geneva).

Le présent recueil expose succinctement les efforts entrepris au niveau mondial pour accroître la transparence, en lien notamment avec la classification internationale des MNT et la collecte et la diffusion des données, ainsi que les approches suivies pour élaborer une bonne réglementation, en couvrant les résultats de recherches et les outils d'analyse récents, les incidences sociétales, en particulier les angles du genre et de l'environnement, la boîte à outils pour évaluer le rapport coûts-avantages des MNT et l'académie en ligne sur les MNT. Chaque chapitre expose les traits saillants des travaux de la CNUCED et s'accompagne d'une liste de lecture complémentaire

2. CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES MESURES NON TARIFAIRES

Le rôle et l'importance des MNT dans le commerce international sont allés en s'accroissant, ce qui a donc poussé à la hausse la demande de données systématiques, cohérentes et comparables relatives aux MNT.

La CNUCED a été à la pointe des efforts de définition et de classification des MNT. En 2006, en collaboration avec l'Équipe d'appui interorganisations (UNCTAD, 2010), la CNUCED a été à l'origine d'une initiative visant à élaborer une définition et une taxonomie communes des MNT pour parvenir à une compréhension commune et faciliter la collecte de données, la quantification des effets, l'analyse et le renforcement de la transparence dans le domaine des MNT. L'Équipe d'appui interorganisations rassemble la CNUCED et les organismes suivants : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; le Centre du commerce international ; l'Organisation de coopération et de développement économiques ; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; la Banque mondiale ; l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les travaux de l'Équipe d'appui interorganisations ont abouti à la publication, en 2012, de la classification des MNT, qui a par la suite fait l'objet de révisions tenant compte de l'évolution des réalités du commerce international et des besoins en matière de collecte de données. L'Équipe a procédé à la dernière en date de ces révisions sur la période 2016-2019 qui a abouti à la publication d'une version actualisée de la Classification internationale des mesures non tarifaires (CNUCED, 2019). La Commission statistique des Nations Unies a approuvé la Classification.

2.1 Vue d'ensemble de la classification

La *Classification internationale des mesures non tarifaires* (CNUCED, 2019) comporte 16 chapitres qui couvrent les différentes catégories de mesures (tableau 1). Les 15 premiers d'entre eux (chap. A à O) couvrent les MNT liées à l'importation, c'est-à-dire les exigences imposées par un pays visant les produits importés, tandis que le dernier (chap. P) couvre les mesures liées à l'exportation, c'est-à-dire les exigences applicables aux produits exportés imposées par un pays. Une distinction est établie entre les mesures techniques (chap. A à C) et les mesures non techniques (chap. D à O). Les mesures techniques regroupent les SPS et les OTC ainsi que l'inspection avant expédition et autres formalités ; elles ont pour finalité d'atteindre des objectifs de politique publique, concernant en particulier la protection de la vie et de la santé humaines, végétales et animales, la sécurité nationale et l'environnement. Ces mesures ont une finalité sans lien avec le commerce et certaines sont aussi applicables aux producteurs nationaux, mais il n'en demeure pas moins qu'elles encadrent et conditionnent le commerce international et elles sont donc considérées comme des MNT. Les mesures non techniques constituent un groupe de dispositions relevant de la politique commerciale classique, comme les mesures contingentes de protection du commerce (mesures antidumping et mesures compensatoires, entre autres) (chap. D), les contingents et les licences d'importation non automatiques (chap. E) et les mesures de contrôle des prix et les mesures paratarifaires (chap. F).

Tableau 1 | Classification internationale des mesures non tarifaires par chapitre

Mesures liées à l'importation	Mesures techniques	A	Mesures sanitaires et phytosanitaires
		B	Obstacles techniques au commerce
		C	Inspection avant expédition et autres formalités
	Mesures non techniques	D	Mesures contingentes de protection du commerce
		E	Licences d'importation non automatiques, contingents, prohibitions, mesures de contrôle quantitatif et autres restrictions hors mesures sanitaires et phytosanitaires ou mesures liées aux obstacles techniques au commerce
		F	Mesures de contrôle des prix, dont taxes et impositions additionnelles
		G	Mesures financières
		H	Mesures affectant la concurrence
		I	Mesures concernant les investissements et liées au commerce
		J	Restrictions de distribution
		K	Restrictions sur les services après-vente
		L	Subventions et autres formes de soutien
		M	Restrictions visant les marchés publics
		N	Propriété intellectuelle
		O	Règles d'origine
Mesures liées à l'exportation	P		

Source : UNCTAD, 2021.

2.2 Arborescente détaillée de la classification

La classification des MNT présente une structure arborescente, dans laquelle chacun des 16 chapitres est subdivisé en plusieurs sous-groupes permettant d'affiner la catégorisation. Chaque chapitre se décompose en catégories comportant jusqu'à trois niveaux ; ainsi au niveau le plus fin, le chapitre A comprend 34 codes de MNT (tableau 2).

Tableau 2 | Classification des mesures non tarifaires : arborescence

A Mesures sanitaires et phytosanitaires

A1 Prohibitions/restrictions d'importation pour des raisons sanitaires et phytosanitaires

(...)

A2 Limites de tolérance concernant les résidus et l'utilisation restrictive de certaines substances

(...)

A8 Évaluation de la conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires

A81 Exigence concernant l'enregistrement du produit et l'approbation

A82 Exigence en matière d'essais

A83 Exigence concernant la certification

A84 Exigence concernant l'inspection

A85 Exigence concernant la traçabilité

A851 Origine des matières et des parties

A852 Historique de la transformation

A853 Distribution et emplacement des produits après livraison

A859 Exigence concernant la traçabilité n.d.a

A86 Exigence concernant la quarantaine

A89 Évaluations de conformité relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, n.d.a

A9 Mesures sanitaires et phytosanitaires non dénommées ailleurs

Source : CNUCED, 2021.

2.3 Sites Internet utiles²

UNCTAD (2021). Classification of NTMs. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/topic/trade-analysis/non-tariff-measures/NTMs-classification>.

2.4 Lectures complémentaires

UNCTAD (2010). *Non-tariff Measures: Evidence from Selected Developing Countries and Future Research Agenda* (United Nations publication. New York and Geneva).

CNUCED (2019). *Classification internationale des mesures non tarifaires, version de 2019* (Publication des Nations Unies. Numéro de vente. E.19.II.D.14. New York et Genève).

CNUCED (2021). *Lignes directrices pour la collecte de données sur les mesures non tarifaires officielles, version de 2021* (Publication des Nations Unies. Genève).

² Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en novembre 2021.

3. COLLECTE MONDIALE DE DONNÉES RELATIVES AUX MESURES NON TARIFAIRES

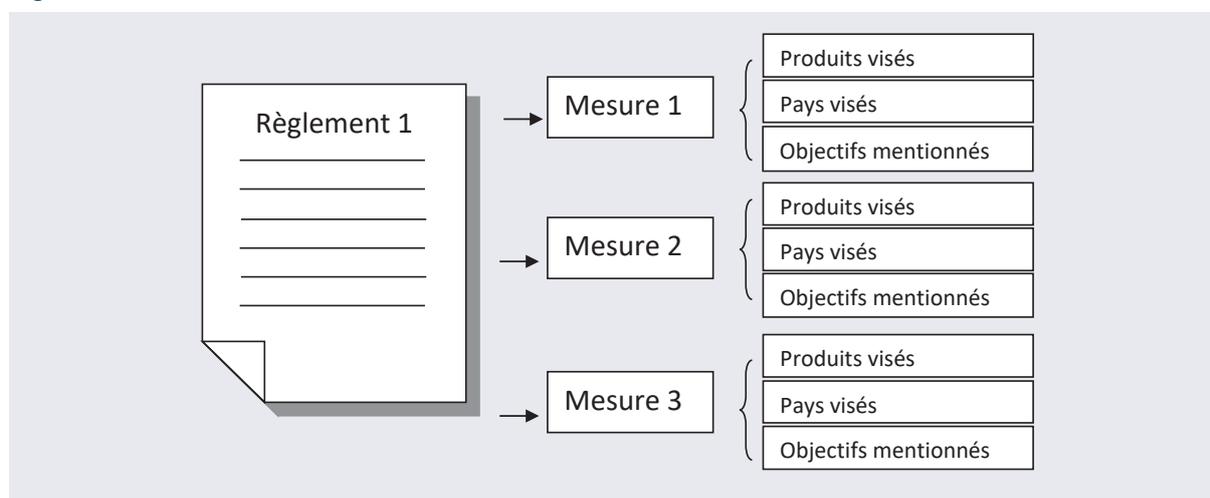
Depuis les années 1990, la CNUCED est à la tête des efforts internationaux de collecte de données relatives aux MNT. Le nombre de pays couverts et la qualité des données augmentent rapidement, grâce en particulier aux nouvelles améliorations apportées en 2012 à la méthode de collecte de données, à l'élargissement de la collaboration avec de nombreux partenaires internationaux, régionaux et nationaux, et à l'introduction en 2020 de l'outil de saisie en ligne des données dans le Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS). Les données relatives aux MNT officielles sont collectées en répertoriant tous les textes législatifs nationaux en lien avec le commerce, en les analysant en profondeur et en convertissant les informations qu'ils contiennent en données quantitatives et qualitatives qui sont consignées dans une base de données. Une même méthode de collecte et de classification des données est utilisée pour tous les pays sur la base de la *Classification internationale des mesures non tarifaires et des Lignes directrices pour la collecte de données sur les mesures non tarifaires officielles* (CNUCED, 2019 ; CNUCED, 2021).

La première étape consiste à former une équipe nationale chargée de collaborer avec la CNUCED pour collecter les données ; cette équipe se compose en général de fonctionnaires, de représentants d'instituts de recherche et d'experts indépendants. Les membres de l'équipe suivent le cours de la CNUCED sur la collecte de données relatives aux MNT, dispensé pour partie en ligne et pour partie en présentiel dans le cadre d'ateliers (voir chap. 15). Les sessions de formation concourent à renforcer la capacité des pays à classer les MNT et les produits et à appliquer une méthode cohérente et comparable de collecte de données.

La deuxième étape est la collecte des données. Ce processus consiste, dans un premier temps, à répertorier les sources d'information sur le corpus réglementaire du pays considéré, à savoir les lois, les décrets et les directives, y compris les règlements techniques internes s'appliquant aussi aux produits nationaux. Contrairement aux droits de douane, dont la liste exhaustive est publiée régulièrement dans le tarif des douanes, les dispositions réglementaires non tarifaires sont souvent dispersées dans de multiples sources et documents. L'équipe doit donc veiller à ce que les données soient complètes et couvrent toutes les MNT appliquées aux importations et aux exportations. Les références bibliographiques de chaque document et règlement sont consignées dans la base de données afin que l'on puisse remonter jusqu'à la source de chaque information.

Une fois un règlement pertinent répertorié et enregistré, chacune de ses dispositions est classée sous l'un des plus de 400 codes définis dans la Classification internationale des mesures non tarifaires (CNUCED, 2019). Un règlement peut énoncer plusieurs mesures distinctes, par exemple une limite résiduelle maximale requise pour les pesticides et une exigence d'inspection connexe. Les pays et produits visés sont aussi spécifiés en détail pour chaque mesure, de même que les objectifs de cette mesure (fig. 2). La classification des produits se fait au niveau de la ligne tarifaire nationale ou au niveau à six chiffres du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, afin que les informations consignées dans la base de données puissent être reliées aux tarifs douaniers et aux données commerciales. L'analyse et le codage sont effectués par des experts qualifiés et, dans un souci de cohérence, la CNUCED procède à un contrôle de qualité approfondi durant le processus de collecte des données et à son terme.

Figure 2 | Flux de travail pour la classification des mesures



Source : CNUCED (2021).

Au niveau mondial, les agents chargés de collecter les données ont consulté des centaines de milliers de pages de textes réglementaires. La base de données couvre désormais plus d'une centaine de pays, plus de 15 000 textes réglementaires et près de 60 000 mesures. Les données ont été actualisées ponctuellement ou régulièrement dans un certain nombre de pays. L'actualisation des données est cruciale car la réglementation commerciale change fréquemment avec l'introduction de nouveaux règlements et la modification ou l'abrogation d'autres. Assurer la pérennité des données est un défi majeur en matière de collecte de données. La CNUCED entend œuvrer avec les gouvernements en vue de renforcer les capacités et d'assurer ainsi de concert avec efficacité et sans discontinuer la collecte et la mise à jour des données relatives aux MNT.

3.1 Sites Internet utiles

UNCTAD (2021). Data collection. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/topic/trade-analysis/non-tariff-measures/NTMs-data-collection>.

3.2 Lectures complémentaires

CNUCED (2019). *Classification internationale des mesures non tarifaires, version de 2019* (Publication des Nations Unies. Numéro de vente. E.19.II.D.14. New York et Genève).

CNUCED (2021). *Lignes directrices pour la collecte de données sur les mesures non tarifaires officielles, version de 2021* (Publication des Nations Unies. Genève).

4. DIFFUSION DES DONNÉES RELATIVES AUX MESURES NON TARIFAIRES

La CNUCED s'emploie constamment à collecter et à diffuser des informations comparables sur les MNT dans le monde. Toutes les données que recueillent la CNUCED et ses nombreux partenaires sont consignées dans la base de données TRAINS, qui est maintenant le recueil le plus complet d'informations publiques sur les MNT. TRAINS couvre plus d'une centaine de pays et 90 % du commerce mondial et garantit la comparabilité entre les pays grâce à une méthode normalisée. La CNUCED a mis en place un portail de diffusion des données relatives aux MNT et a travaillé avec des partenaires sur d'autres portails aux fins d'informer les décideurs et d'aider les opérateurs commerciaux à assurer la circulation transfrontières des marchandises, les trois principaux de ces portails étant les suivants :

- Portail de diffusion TRAINS ;
- World Integrated Trade Solution (Solution mondiale pour le commerce intégré) ;
- Global Trade Help Desk (Service d'assistance sur le commerce mondial).

Ces trois portails donnent accès à des renseignements relatifs aux MNT provenant d'une même base de données (TRAINS) mais chacun s'adresse à une clientèle différente.

4.1 Portail de diffusion du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS)

En 2021, la CNUCED a mis en ligne une nouvelle version du portail de diffusion TRAINS. Les données relatives aux MNT accessibles sur le portail sont extraites directement et en temps réel de la base de données sous-jacente et de son outil de saisie de données afin de garantir un accès continu à des renseignements à jour. Les utilisateurs peuvent accéder librement sans inscription aux données. Les décideurs ou analystes des administrations publiques peuvent ainsi recueillir des renseignements sur les MNT appliquées par les partenaires d'exportation ou examiner les MNT en vigueur dans leur pays ou région en vue d'étudier les possibilités de renforcer la cohérence des mesures et la coopération dans le domaine de la réglementation. Les importateurs et les exportateurs peuvent comparer (en entrant des mots-clés ou des codes de produits du Système harmonisé) les exigences réglementaires selon les marchés pour des produits spécifiques au moyen de graphiques interactifs. Les chercheurs peuvent accéder à de grands jeux de données à des fins d'analyses statistiques et télécharger des fichiers regroupant toutes les MNT au niveau à six chiffres du Système harmonisé. Les utilisateurs peuvent personnaliser leurs recherches en fonction du pays qui applique les MNT, des marchés visés, des produits visés ou des types de MNT (fig. 3).

Figure 3 | Portail de diffusion du Système d'analyse et d'information commerciales: exemple de résultats de recherche

Country Imposing...	Ntm Code	Measure Description	Product Description	Hs Code	Issuing Agency	Affected Countries
Japan	A21	Only import items L...	(i) All food and drink ...	020110.020120.020130...	MHLW	World
Japan	A22	Only import items L...	All food and drink (e...	020110.020110)All food...	MHLW	World
Japan	A41	Only import items L...	Soft drinks, powdere...	020110.020120.020130...	MHLW	World
Japan	A42	Only food products L...	All food and drink (e...	020110.020120.020130...	MHLW	World
Japan	A49	Meat and organs of L...	(i) meat and organi...	0201.0202.0203.0204...	Ministry of Health, La...	World
Japan	A83	Meat and organs of L...	(i) meat and organi...	0201.0202.0203.0204...	Ministry of Health, La...	World
Japan	A41	(Attachment of insp...	Affected products: -...	010129.0102.0103.0104...	Animal Quarantine Se...	World
Japan	A64	If a ship entering Ja...	Affected products: -...	010129.0102.0103.0104...	Animal Quarantine Se...	World
Japan	A83	Importers of design...	Affected products: -...	010129.0102.0103.0104...	Animal Quarantine Se...	World
Japan	A31	Quarantine inspecto...	Affected products: -...	010129.0102.0103.0104...	Animal Quarantine Se...	World
Japan	A86	(Import Quarantine L...	Affected products: -...	010129.0102.0103.0104...	Animal Quarantine Se...	World
Japan	A85	A person who inten...	all food and drinks, a...	020110.020120.020130...	Ministry of Health, La...	World
Japan	A49	(i) The meat, bones, ...	(i) meat, bone, organ...	0201.0202.0203.0204...	Ministry of Health, La...	World
Japan	A42	Food or additives w...	(i) All food and drink ...	020110.020120.020130...	Ministry of Health, La...	World
Japan	A83	The meat and organ...	(i) meat, bone, organ...	0201.0202.0203.0204...	Ministry of Health, La...	World

Source : CNUCED (UNCTAD, 2021a).

4.2 World Integrated Trade Solution (Solution mondiale intégrée pour le commerce)

Cogéré par la CNUCED et la Banque mondiale, ce portail fournit des renseignements, extraits de la base de données TRAINS sur les tarifs douaniers et les MNT, ainsi que des renseignements, provenant de la base de données Comtrade des Nations Unies, sur le commerce international de marchandises. Le portail de diffusion TRAINS est mieux adapté à la recherche de renseignements spécifiques en naviguant et filtrant, tandis que les renseignements accessibles sur le portail World Integrated Trade Solution ont l'analyse statistique pour finalité et peuvent être téléchargés en masse. Ce portail met en outre à disposition des outils analytiques pour effectuer des simulations tarifaires et commerciales. Après avoir créé un compte et établi une connexion, les utilisateurs ont accès aux données relatives aux MNT en choisissant le sous-menu correspondant (afficher et exporter des données brutes) dans le menu principal (recherche rapide) et peuvent sélectionner des pays et des produits et télécharger des données brutes dans différents formats.

4.3 Global Trade Help Desk (Service d'assistance sur le commerce mondial)

Codirigé par le Centre du commerce international, la CNUCED et l'OMC, ce portail interorganisations a pour but de simplifier la réalisation d'études de marché pour les entreprises, en particulier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en regroupant sur un seul portail en ligne des données qui proviennent de ces trois entités et qui sont complétées par des informations émanant des organisations partenaires, dont la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes. Ce portail constitue une solution intégrée mettant des données sur le commerce mondial à la disposition des entrepreneurs du monde entier. Ce portail permet aux entreprises de comparer la demande pour leurs produits sur différents marchés, de se renseigner sur les droits de douane et les autres conditions d'accès aux marchés, d'obtenir des renseignements sur les acheteurs, de se familiariser avec les processus nationaux d'exportation et de trouver des partenaires commerciaux.

4.4 Sites Internet utiles

Global Trade Helpdesk (2021). Disponible à l'adresse suivante <https://globaltradehelpdesk.org>.

UNCTAD (2021a) TRAINS online. Disponible à l'adresse suivante <https://trainsonline.unctad.org>.

UNCTAD (2021b). Data dissemination. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/topic/trade-analysis/non-tariff-measures/NTMs-data-dissemination>.

World Integrated Trade Solution (2021). Disponible à l'adresse suivante <https://wits.worldbank.org>.

5. STATISTIQUES RELATIVES AUX MESURES NON TARIFAIRES

5.1 Statistiques relatives à la situation en matière de mesures non tarifaires

La base de données TRAINS peut servir à produire des statistiques relatives aux MNT. Trois indicateurs de base apportent des informations sur la fréquence d'utilisation des MNT, les types de MNT les plus courants et les secteurs les plus réglementés, et permettent ainsi de dresser un tableau du recours aux MNT par les pays à des fins de politique commerciale. Les comparaisons entre pays peuvent se révéler particulièrement utiles sous l'angle de l'intégration régionale ou de l'accès aux marchés, car lorsque les cadres réglementaires de partenaires commerciaux présentent des différences marquées des difficultés supplémentaires risquent d'en découler pour les opérateurs commerciaux. Les indicateurs peuvent aussi servir à tester des hypothèses dans des modèles économiques et à déterminer l'impact potentiel des MNT sur le commerce. Les données peuvent en outre être utilisées pour procéder à diverses analyses en lien avec le développement ou le bien-être.

Les trois indicateurs types sont les suivants :

- L'indice de fréquence, qui indique la proportion des lignes de produits échangés assujettie à au moins une MNT ;
- Le taux de couverture, qui indique la proportion du commerce assujettie à des MNT ; il est pondéré par la valeur des importations et non par les lignes de produits échangés ;
- Le score de prévalence, qui indique le nombre moyen de MNT appliquées aux produits visés pour le pays considéré et mesure ainsi la diversité et l'intensité des MNT.

5.2 Résultats généraux

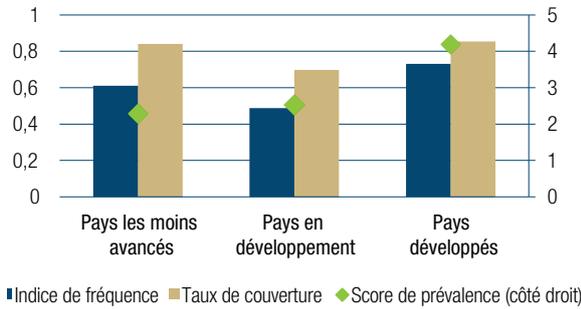
Une analyse effectuée au regard de ces indicateurs (UNCTAD and World Bank, 2018) permet de dégager schématiquement quatre points saillants pour la centaine de pays couverts par la base de données TRAINS. Premièrement, au niveau mondial près de 60 % des lignes de produits importés (soit 80 % en valeur) doivent être conformes à au moins une MNT. En moyenne, un produit importé doit être conforme à trois MNT. Un tiers des produits exportés doivent être conformes aux MNT appliquées par le pays exportateur. Deuxièmement, les pays développés réglementent une plus grande proportion de leurs importations et assujettissent chaque produit importé à plus de règles que les pays en développement et les pays les moins avancés ; les pays développés recourent davantage que les autres aux SPS et aux OTC. Les pays développés réglementent moins leurs exportations que les autres groupes de pays. Troisièmement, tous pays confondus, c'est dans le secteur agroalimentaire que le recours aux MNT est le plus intensif. Quatrièmement, les OTC (chap. B) sont la catégorie de MNT la plus fréquemment utilisée et concernent quelque 40 % des lignes de produits et 70 % des importations mondiales, suivis par les mesures liées aux exportations (chap. P) et les restrictions quantitatives (chap. E). Dans le secteur agroalimentaire, ce sont les SPS qui sont les plus fréquemment utilisées.

5.3 Résultats en fonction du niveau de développement

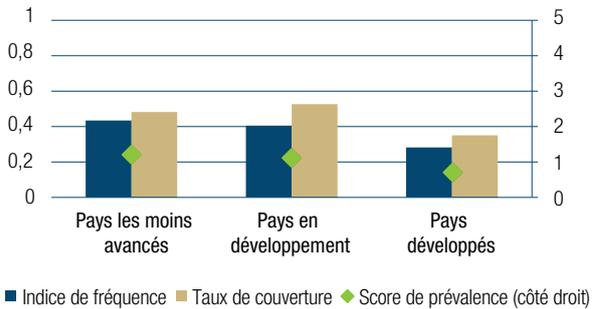
L'analyse montre que les pays développés réglementent les trois quarts de leurs produits importés, les pays en développement la moitié et les pays les moins avancés 60 % (fig. 4 a)-indice de fréquence). Les MTN concernent quelque 80 % du commerce des pays développés et des pays les moins avancés et 70 % du commerce des pays en développement (fig. 4 a)-taux de couverture). En moyenne, les pays en développement et les pays les moins avancés appliquent de deux à trois MNT à chaque produit échangé et les pays développés plus de quatre (fig. 4 a)-score de prévalence). Les réglementations à l'exportation sont plus courantes dans les pays en développement et les pays les moins avancés que dans les pays développés (fig. 4 b)).

Figure 4 | Indicateurs de mesures non tarifaires en fonction du niveau de développement

a) Mesures non tarifaires liées aux importations



b) Mesures non tarifaires liées aux exportations



Source : CNUCED et Banque mondiale (UNCTAD and World Bank, 2018).

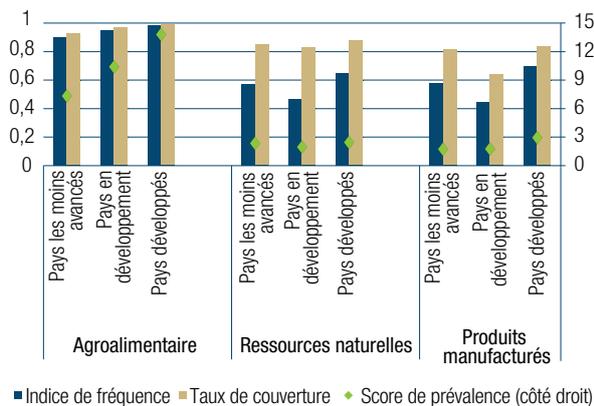
Note : Les MNT liées aux importations sont des conditions ou exigences imposées par un pays s'appliquant aux produits importés ; les MNT liées aux exportations sont des exigences imposées par un pays s'appliquant aux produits exportés, par exemple l'obligation d'obtenir un permis avant d'exporter un produit chimique.

5.4 Résultats en fonction du niveau de développement et par secteur

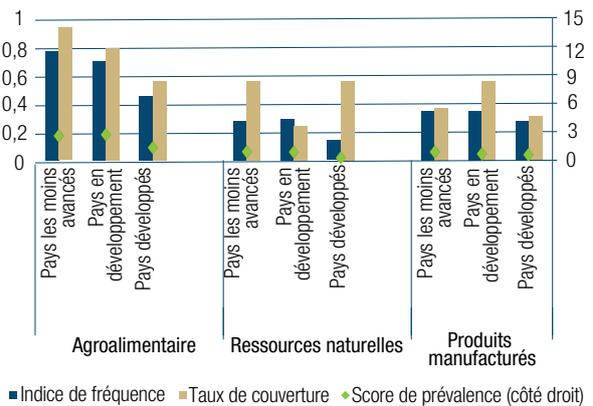
Dans tous les pays, les produits agroalimentaires sont les plus réglementés à l'importation, de 90 à 100 % des lignes de produits étant visées par des MNT. Les ressources naturelles et les produits manufacturés sont moins intensément réglementés à l'importation, avec de 50 à 60 % des lignes de produits visées. Les MNT sont concentrées dans les secteurs qui donnent lieu aux plus gros volumes d'échanges, si bien que les taux de couverture s'établissent entre 65 % et 90 % dans tous les groupes de pays. Les pays développés réglementent plus intensément que les pays en développement et les pays les moins avancés dans tous les secteurs (fig. 5). Ainsi, les pays les moins avancés appliquent en moyenne 7 MNT à chaque produit agroalimentaire importé et les pays développés 13 (fig. 5 a)-score de prévalence). Les MNT liées aux exportations sont en général moins courantes et là-aussi les produits agroalimentaires sont les plus visés (fig. 5 b)).

Figure 5 | Indicateurs de mesures non tarifaires en fonction du niveau de développement et par secteur

a) Mesures non tarifaires liées aux importations



b) Mesures non tarifaires liées aux exportations



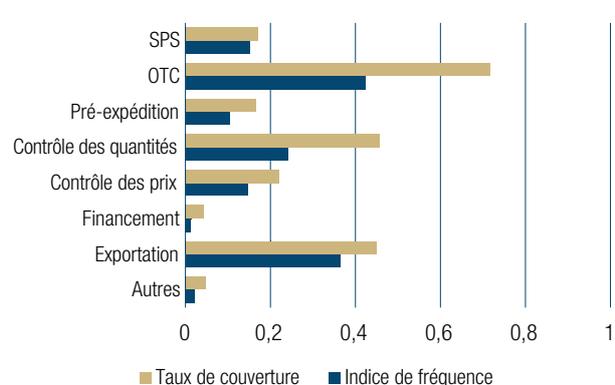
Source : CNUCED et Banque mondiale (UNCTAD and World Bank, 2018).

5.5 Résultats par type de mesures non tarifaires

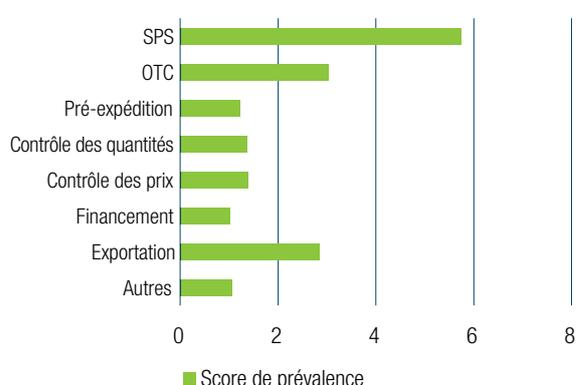
Plus de 40 % des produits importés dans le monde doivent être conformes à au moins un OTC ; en valeur ces produits comptaient pour plus de 70 % dans les importations mondiales en 2019 (fig. 6). Le quart des produits importés doivent être conformes à des exigences en matière de licences ou de contingents ou à d'autres mesures de contrôle des quantités ; en valeur ces exigences concernent la moitié du total des importations. Les SPS s'appliquent principalement aux produits agroalimentaires ; la part de ces produits dans le total en valeur des importations mondiales est donc moindre, autour de 20 %. Les SPS affichent pourtant le score de prévalence le plus élevé : en moyenne chaque produit importé doit être conforme à près de six mesures SPS, contre trois OTC.

Figure 6 | Indicateurs de mesures non tarifaires par type de mesures

a) Mesures non tarifaires liées aux importations



b) Mesures non tarifaires liées aux exportations



Source : CNUCED et Banque mondiale (UNCTAD and World Bank, 2018).

Les pays en développement et les pays développés imposent davantage de mesures techniques (SPS, OTC et mesures avant expédition) que les pays les moins avancés : en moyenne les pays en développement et les pays développés imposent de quatre à cinq MNT techniques par produit et les pays les moins avancés seulement trois. À l'inverse, ce sont les pays les moins avancés qui imposent le plus grand nombre de mesures non techniques avec en moyenne 2,3 mesures par produit contre moins de deux pour les pays développés et les pays en développement.

5.6 Lectures complémentaires

UNCTAD (2013). *Non-Tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

UNCTAD (2018). *UNCTAD TRAINS: The Global Database on Non-Tariff Measures User Guide, Version 2* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

Penello Rial D (2019). Computing non-tariff measures indicators: Analysis with UNCTAD TRAINS data. Research Paper No. 41. UNCTAD.

UNCTAD and World Bank (2018). *The Unseen Impact of Non-Tariff Measures: Insights from a New Database* (Genève).

OMC (2012). *Rapport sur le commerce mondial 2012 : Commerce et politiques publiques : gros plan sur les mesures non tarifaires au XXI^e siècle* (Genève).

WTO, UNCTAD and International Trade Centre (2021). *World Tariff Profiles: Special Topic – Non-Tariff Measures* (Geneva).

6. MESURES NON TARIFAIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est constaté que le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté et qu'il contribue au développement durable. Des MNT sont en lien étroit avec les objectifs de développement durable concernant la santé et la sécurité, l'environnement et le climat, la sécurité publique et la paix.

6.1 Liens directs et indirects

Pour comprendre comment les MNT interagissent avec le développement durable, il est utile d'établir une distinction entre liens directs et indirects :

- Liens directs : les mesures qui ont un effet immédiat sur la durabilité. Certaines MNT ont pour finalité de répondre à des questions en lien avec les objectifs dans des domaines comme l'alimentation, la nutrition et la santé, l'énergie durable, la production et la consommation durables, le changement climatique et l'environnement. Par exemple, la cible 15.c consiste à apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées et des MNT peuvent à cette fin interdire directement l'importation et l'exportation d'espèces menacées ;
- Liens indirects : des MNT peuvent contrarier le recours au commerce comme moteur du développement économique car quelle qu'en soit la finalité elles sont susceptibles d'alourdir les coûts commerciaux, donc de nuire au développement économique et de faire indirectement obstacle au développement durable.

Eu égard à ces liens avec le développement durable, l'élaboration de bonnes mesures suppose de concilier deux impératifs : réduction des coûts commerciaux liés aux MNT (effets indirects) ; réalisation d'objectifs de politique publique en recourant à des MNT (effets directs).

6.2 Mesures non tarifaires en lien direct avec la réalisation des objectifs de développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la CNUCED (ESCAP and UNCTAD, 2019) ont mis au point une méthode permettant de déterminer la proportion de MNT contribuant directement à la réalisation de certains des objectifs de développement durable au moyen d'un tableau de concordance mettant en regard avec l'objectif correspondant des données relatives aux MNT extraites de la base de données TRAINS avec indication du type de mesures (interdiction d'exportation, par exemple) et du produit visé (espèces menacées d'extinction, par exemple). (Pour le tableau complet, voir Kravchenko et al. (2019). Des exemples figurent dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 | Liens directs entre mesures non tarifaires et objectifs de développement durable

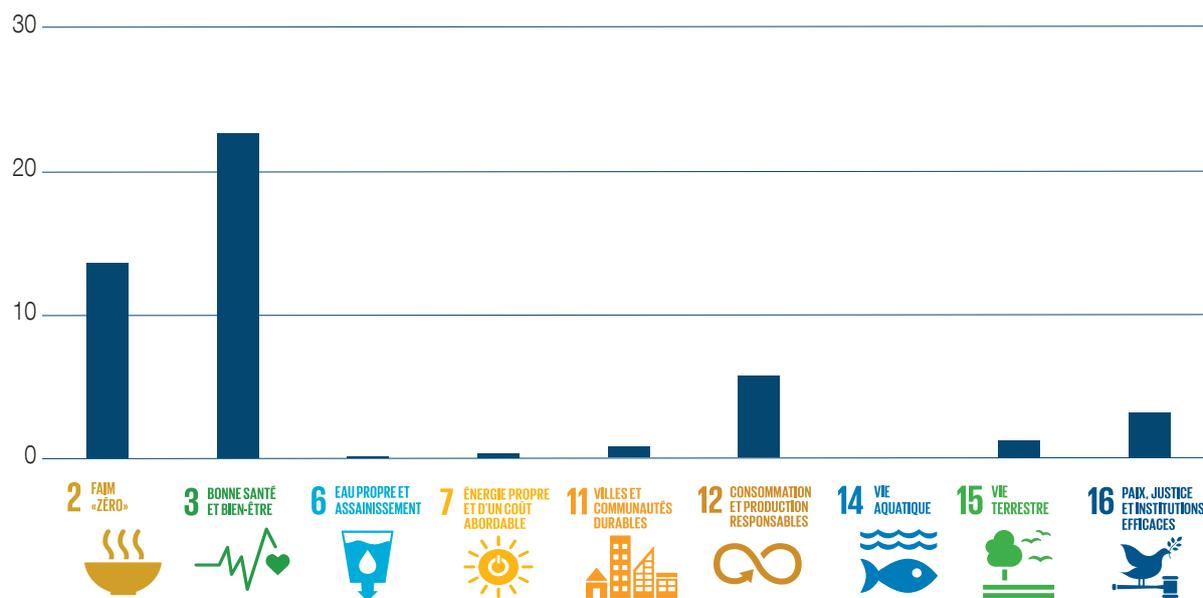
Objectif	Type de mesure non tarifaire et produit (et classification correspondante)
2 (Faim Zéro)	Traitement en vue de l'élimination des parasites et des organismes pathogènes dans les produits agricoles et de la pêche importés (A5)
	Évaluation de la conformité aux SPS des produits alimentaires importés (A8)
3 (Bonne santé et bien-être)	Exigence d'autorisation pour l'importation liée aux OTC de médicaments afin de garantir leur qualité et leur sécurité (B14)
	Exigences concernant l'étiquetage sur le tabac et l'alcool importés pour mettre en garde contre les effets nocifs sur le corps humain (B31)
6 (Eau propre et assainissement)	Exigence concernant la performance de l'utilisation de l'eau pour les équipements importés utilisant de l'eau (B7)

Objectif	Type de mesure non tarifaire et produit (et classification correspondante)
7 (Énergie propre et d'un coût abordable)	Exigences concernant l'étiquetage sur les véhicules et les appareils électroniques importés pour indiquer les niveaux d'efficacité énergétique (B31)
11 (Villes et communautés durables)	Spécification pour les véhicules à moteur importés utilisant du carburant relative à l'échappement du carburant et à la génération de bruit (B7)
12 (Consommation et production responsables)	Exigences en matière d'autorisation ou de permis d'exportation pour des raisons techniques relatives à des produits chimiques et à des déchets dangereux conformément à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (P11)
	Prohibition d'importation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (E323)
14 (Vie aquatique)	Système de certification des captures pour les poissons importés afin de mettre fin à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (B83)
15 (Vie terrestre)	Prohibition d'importation d'espèces menacées d'extinction au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (E323)
	Exigence concernant la traçabilité pour le bois importé afin de mettre fin à l'exploitation illégale des forêts (B85)
16 (Paix, justice et institutions efficaces)	Exigence concernant l'inspection des sites miniers de métaux importés pour garantir un approvisionnement responsable (B81)
	Exigence de passage à des postes douaniers spécifiques pour les matières nucléaires importées qui peuvent être utilisées pour la production d'armes (C3)

Source : CNUCED, d'après Kravchenko et al. (Kravchenko et al, 2019).

En appliquant cette méthode, la CESAP et la CNUCED (UNCTAD and ESCAP, 2019) ont déterminé la proportion de MNT contribuant directement à la réalisation des objectifs 2, 3, 6, 7, 11, 12 et 14 à 16 (fig. 7). Au niveau mondial, plus de 20 % des MNT visent directement à promouvoir la réalisation de l'objectif 3. Des proportions plus faibles mais non négligeables de MNT tendent à contribuer directement à la réalisation des objectifs 2, 12 et 16. En consultant la base de données TRAINS, les utilisateurs peuvent comparer la proportion des MNT en lien avec les objectifs dans un pays par rapport à un autre pays ou par rapport au reste du monde.

Figure 7 | Proportion de mesures non tarifaires en lien direct avec certains objectifs de développement durable
(En pourcentage)



Source : CNUCED.

6.3 Sites Internet utiles

UNCTAD (2021a). Exploring linkages between NTMs and the Sustainable Development Goals. Disponible à l'adresse suivante <https://trainsonline.unctad.org/sdgs>.

UNCTAD (2021b). NTMs and the Sustainable Development Goals. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/topic/trade-analysis/non-tariff-measures/NTMs-and-SDGs>.

6.4 Lectures complémentaires

Kravchenko A., Semenova M., Lee S. and Duval Y. (2019). Exploring linkages between non-tariff measures and the Sustainable Development Goals: A global concordance matrix and application to Asia and the Pacific. Trade, Investment and Innovation Working Paper Series No. 4. ESCAP.

ESCAP and UNCTAD (2019). *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2019: Navigating Non-Tariff Measures Towards Sustainable Development* (Publication des Nations Unies E.19.II.F.14. Bangkok).

UNCTAD (2015). Non-tariff measures and Sustainable Development Goals: Direct and indirect linkages. Policy Brief No. 37.

7. QUANTIFICATION DE L'IMPACT DES MESURES NON TARIFAIRES SUR LES COÛTS

La simple existence de MNT ne fournit guère d'indications quant à leur impact réel sur le commerce international. Les MNT entravent pour la plupart le commerce en accroissant les coûts commerciaux, mais leur impact varie selon les acteurs économiques. L'impact des MNT sur les flux commerciaux peut être quantifié en estimant les variations relatives ou absolues (en pourcentage ou en valeur) qui leur sont imputables ou en déterminant au moyen des équivalents *ad valorem* (EAV) à quel point elles accroissent les coûts commerciaux. Par analogie avec les droits de douane, les EAV représentent le surcoût commercial (en pourcentage) induit par l'existence des MNT.

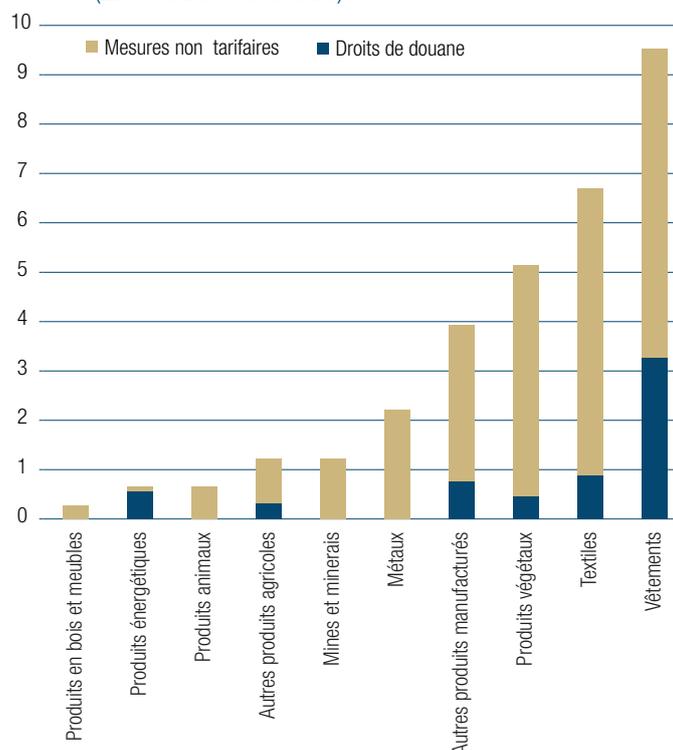
La plupart des évaluations quantitatives des effets des MNT sur le commerce international reposent sur une forme ou une autre du modèle de gravité (voir UNCTAD and WTO, 2020). L'avantage du modèle de gravité réside dans sa facilité d'utilisation pour l'évaluation des coûts commerciaux. Dans le cadre du modèle de gravité, les effets des MNT sur le commerce international peuvent être estimés en utilisant des mesures d'incidence comme variables explicatives. Le recours au modèle de gravité permet d'évaluer les effets des MNT sur le volume des flux commerciaux et les EAV peuvent en être dérivés à l'aide de l'élasticité de la demande d'importation. Ce modèle se prête bien aussi à la détermination des effets de distorsion des MNT.

Une autre méthode consiste à estimer directement les EAV en calculant les écarts de prix ou en introduisant des données sur les prix dans un modèle économétrique. Cette méthode permet de calculer et d'interpréter plus aisément les EAV. Son principal inconvénient est qu'elle nécessite des données fiables sur les prix, lesquelles ne sont que rarement disponibles. Il est à noter aussi que les MNT n'ont pas toujours un effet sur les prix et que les modèles de prix ne sont en général pas aussi maniables que le modèle de gravité.

7.1 Comparaison des impacts respectifs des droits de douane et des mesures non tarifaires

La quantification des coûts des MNT est utile pour le processus d'élaboration de la politique commerciale aux niveaux multilatéral, régional et national, en ce qu'elle peut apporter des indications sur l'impact des MNT sur l'importation d'un produit particulier ou sur les échanges entre certains pays et peut aider à déterminer les effets sur le commerce de certaines initiatives de coopération multilatérale et régionale, telles que stratégies d'intégration commerciale et programmes de facilitation des échanges. Les évaluations quantitatives permettent en outre de comparer les effets des MNT à ceux d'autres mesures de politique commerciale. Par exemple, des estimations obtenues en recourant au modèle de gravité font apparaître que faciliter la mise en conformité des pays les moins avancés avec les MNT édictées par les pays du Groupe des 20 pourrait se traduire par un accroissement des exportations des pays les moins avancés d'un montant de l'ordre de 23 milliards de dollars, correspondant à 10 % environ

Figure 8 | Effets des mesures de politique commerciale du Groupe des 20 sur les exportations des pays les moins avancés dans certains secteurs : pertes à l'exportation
(En milliards de dollars)



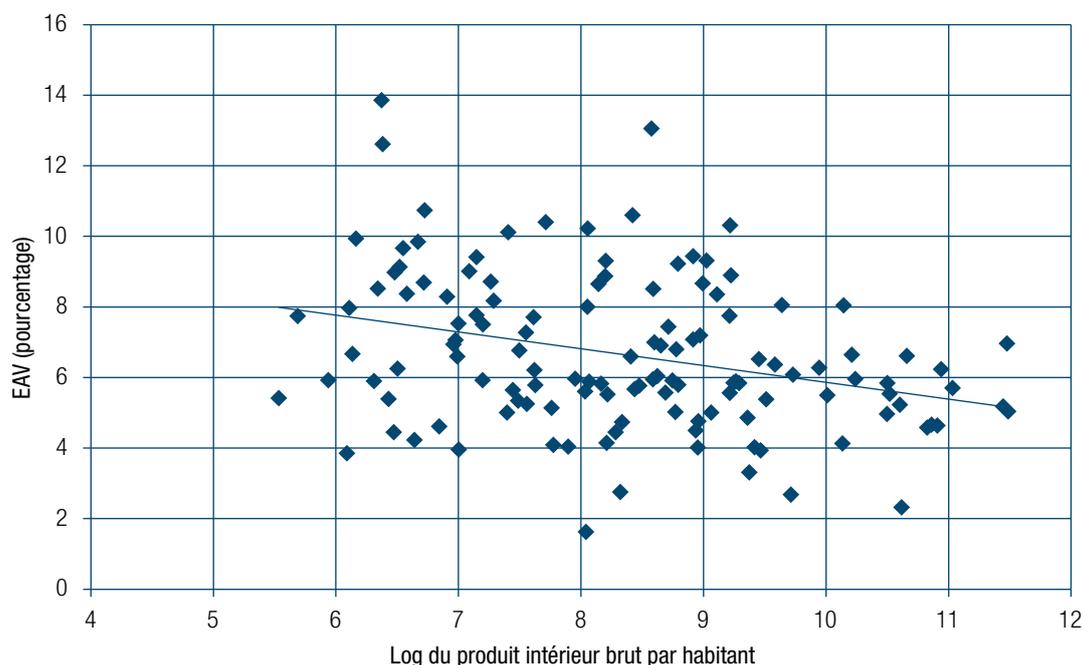
Source : Nicita and Seiermann, 2016.

de leur commerce total (Nicita and Seiermann (2016)). Ce montant est presque deux fois plus élevé que celui que l'on pourrait escompter d'une élimination de tous les droits de douane restants du Groupe des 20 sur les importations en provenance des pays les moins avancés. Enfin, l'évaluation quantitative peut apporter des indications sur les effets des MNT au niveau sectoriel. Par exemple, les produits végétaux, les textiles et les vêtements sont les secteurs dont le commerce augmenterait en cas de facilitation de la mise en conformité des pays les moins avancés avec les mesures de politique commerciale applicables à leurs exportations imposées par les pays du Groupe des 20 (fig. 8).

7.2 Les pays en développement et les pays les moins avancés sont les plus touchés par les mesures non tarifaires

Évaluer les effets des MNT permet de déterminer à quel point elles influent sur la compétitivité internationale. Les coûts de mise en conformité afférents à de nombreux types de MNT pèsent en général plus lourdement sur les petites entreprises et sur les pays à l'infrastructure commerciale ou productive moins développée. Cette hétérogénéité s'explique par les économies d'échelle, les coûts fixes et les disparités en matière de capacités organisationnelles, administratives et techniques. Les coûts commerciaux imputables aux MNT en vigueur sur les marchés étrangers, mesurés en EAV, sont dans l'ensemble relativement plus élevés pour les pays les plus pauvres et tendent à diminuer avec le niveau de développement - mesuré au regard du produit intérieur brut par habitant (fig. 9).

Figure 9 | Équivalents *ad valorem* des coûts commerciaux liés aux MNT en vigueur sur les marchés étrangers mesurés au regard du produit intérieur brut par habitant du pays de l'exportateur



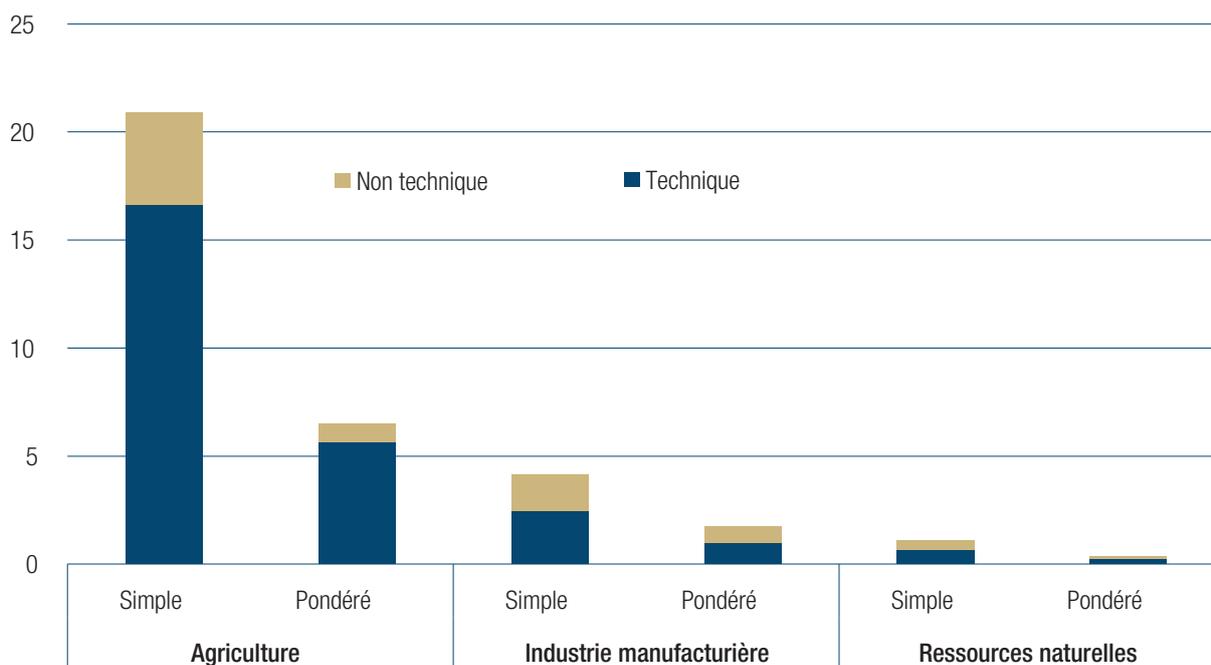
Source : CNUCED et Banque mondiale (UNCTAD and World Bank, 2018).

7.3 Mesures non tarifaires techniques et non techniques

Les produits agricoles sont le grand secteur le plus visé par les MNT techniques et non techniques, avec des EAV d'environ 20 % en moyenne simple, le coût étant pour l'essentiel imputable aux MNT techniques, plus précisément aux SPS – qui sont fortement concentrées dans ce secteur (fig. 10). Pondérés par les échanges, les coûts des MNT représentent environ 6 % de la valeur du commerce agricole mondial, soit un total mondial de

75 milliards de dollars de coûts commerciaux. Pour l'industrie manufacturière, les EAV simples et pondérés sont en moyenne de 4 % et 2 %, respectivement, mais comme la valeur du commerce des produits manufacturés est de beaucoup supérieure à celle du commerce des produits agricoles, au niveau mondial les coûts des MNT se montent à quelque 250 milliards de dollars pour l'industrie manufacturière. Le gros de ces coûts est imputable aux MNT techniques, mais les MNT non techniques sont plus présentes dans le secteur manufacturier que dans le secteur agricole. L'impact des MNT sur les produits classés dans la catégorie des ressources naturelles est minime.

Figure 10 | Équivalents *ad valorem* des mesures non tarifaires par grande catégorie de produits
(En pourcentage)



Source : CNUCED et Banque mondiale (UNCTAD and World Bank, 2018)

Note : Les mesures techniques regroupent les SPS et les OTC et ont pour finalité de protéger la santé, la sécurité et l'environnement, entre autres. Les mesures non techniques, comme les contingents, ont une finalité essentiellement économique.

7.4 Lectures complémentaires

UNCTAD (2013). Non-Tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

Nicita A and Seiermann J (2016). Group of 20 policies and export performance of least developed countries. Policy Issues in International Trade and Commodities Research Study Series No. 75. UNCTAD.

UNCTAD (2018). Non-tariff measures: Economic assessment and policy options for development. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/webflyer/non-tariff-measures-economic-assessment-and-policy-options-development>.

UNCTAD and World Bank (2018). The Unseen Impact of Non-Tariff Measures: Insights from a New Database (Genève).

UNCTAD and WTO (2020). A Practical Guide to the Economic Analysis of Non-Tariff Measures (Nations Unies et Organisation mondiale du Commerce. Numéro de vente E.19.II.D.13. New York).

8. INTENSIFICATION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : MÉTHODE DU DIFFÉRENTIEL DE RÉGLEMENTATION

Les SPS et les OTC sont nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Ces MNT ne peuvent donc être éliminées mais l'harmonisation des exigences qu'elles édictent est cruciale afin de réduire les coûts qui leur sont imputables, tout en maintenant les avantages inhérents à ces mesures. La complexité des MNT rend difficile de déterminer le degré de convergence ou de divergence actuel des différents cadres réglementaires et son impact. Pour surmonter cette difficulté, la CNUCED a mis au point la méthode du différentiel de réglementation, consistant à analyser les données sur les MNT pour déterminer les avantages potentiels d'une intégration régionale plus poussée.

8.1 Concept de différentiel de réglementation

Le tableau 4 illustre le concept de base. Dans cet exemple, les pays X et Y imposent une limite maximale de résidus de certaines substances dans la viande bovine et une procédure d'inspection pour vérifier la conformité à cette limite. Ces dispositions sont similaires et le différentiel de réglementation semble donc faible entre les deux. Le pays Y impose en outre une procédure de certification SPS pour vérifier la conformité. Avec cette troisième mesure, le différentiel de réglementation entre les deux pays s'accroît légèrement. Le pays Z n'impose quant à lui que l'obligation d'obtenir une autorisation spéciale ; ce type de restriction discrétionnaire diffère substantiellement des critères plus spécifiques et transparents utilisés par les pays X et Y pour encadrer les importations de ce produit. Le différentiel de réglementation entre le pays Z et les pays X et Y est donc plus grand.

Tableau 4 | Mesures non tarifaires : cartographie du différentiel de réglementation à partir d'un échantillon de données

Mesure non tarifaire (et classification correspondante) Exemple de produit : Bœuf	Pays		
	X	Y	Z
Limite de tolérance concernant les résidus (A21)	1	1	0
Inspection SPS (A84)	1	1	0
Certification SPS (A83)	0	1	0
Autorisation spéciale (A14)	0	0	1
a) Analyse approfondie des règlements spécifiques pour comparer la rigueur des mesures			

b) Analyse du différentiel de réglementation à partir de données

Source : CNUCED d'après Cadot et al. (2015).

8.2 Calcul et visualisation

Les données de la CNUCED relatives aux MNT couvrent désormais plus d'une centaine de pays, plus de 5 000 produits et 58 catégories de MNT techniques. Ce corpus permet de calculer le différentiel de réglementation agrégé, par secteur ou pour l'ensemble des biens, et de procéder à des comparaisons entre un nombre quelconque de pays.

Le différentiel de réglementation entre les pays i et j , l'année t , pour les produits K et les types de mesures n , se calcule comme suit :

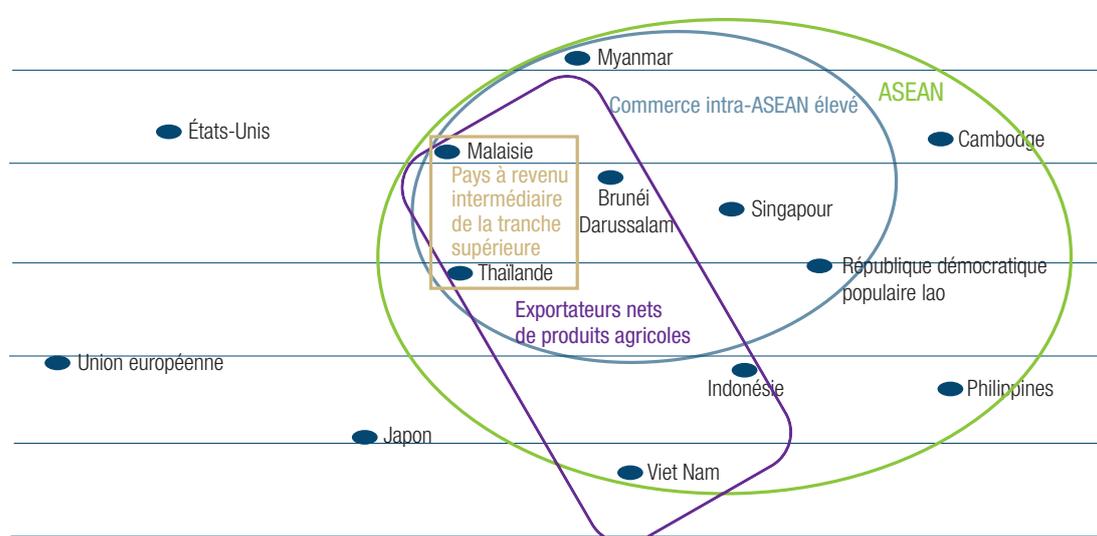
$$RD_{ij,t} = \frac{1}{L \cdot K} \sum_{l=1}^L \sum_{k=1}^K |n_{ijkt}^l - n_{jikt}^l|$$

Le positionnement multidimensionnel est une technique statistique permettant de visualiser les différentiels de réglementation. L'équation d'agrégation ci-dessus donne un chiffre mesurant le différentiel de réglementation entre la paire de pays considérée, ce chiffre étant ensuite reporté sur un graphique. La distance séparant les deux pays sur le graphique correspond au différentiel de réglementation entre eux (et

non à la distance géographique entre eux comme sur une carte). Le graphique n'indique pas la densité de la réglementation, mais seulement les positions relatives de similarité ; le positionnement d'un pays au nord, à l'est, au sud ou à l'ouest du graphique n'a aucune signification.

La figure 11 visualise les différentiels de réglementation entre les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les marchés très réglementés du Japon, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Les distances entre ces pays développés sont relativement grandes. Les quatre pays membres de l'ASEAN exportateurs nets de produits agricoles sont plus proches de ces marchés développés que ses autres pays membres. Les deux pays de l'ASEAN à revenu intermédiaire supérieur, la Malaisie et la Thaïlande, sont proches l'un de l'autre. Il est à noter que le différentiel de réglementation est moindre entre les pays membres de l'ASEAN dont les parts dans le commerce intrarégional sont les plus grandes. Le Brunéi Darussalam et Singapour sont tous deux des petits pays à revenu élevé dépendant des importations.

Figure 11 | Cartographie des différentiels de réglementation : secteur agricole

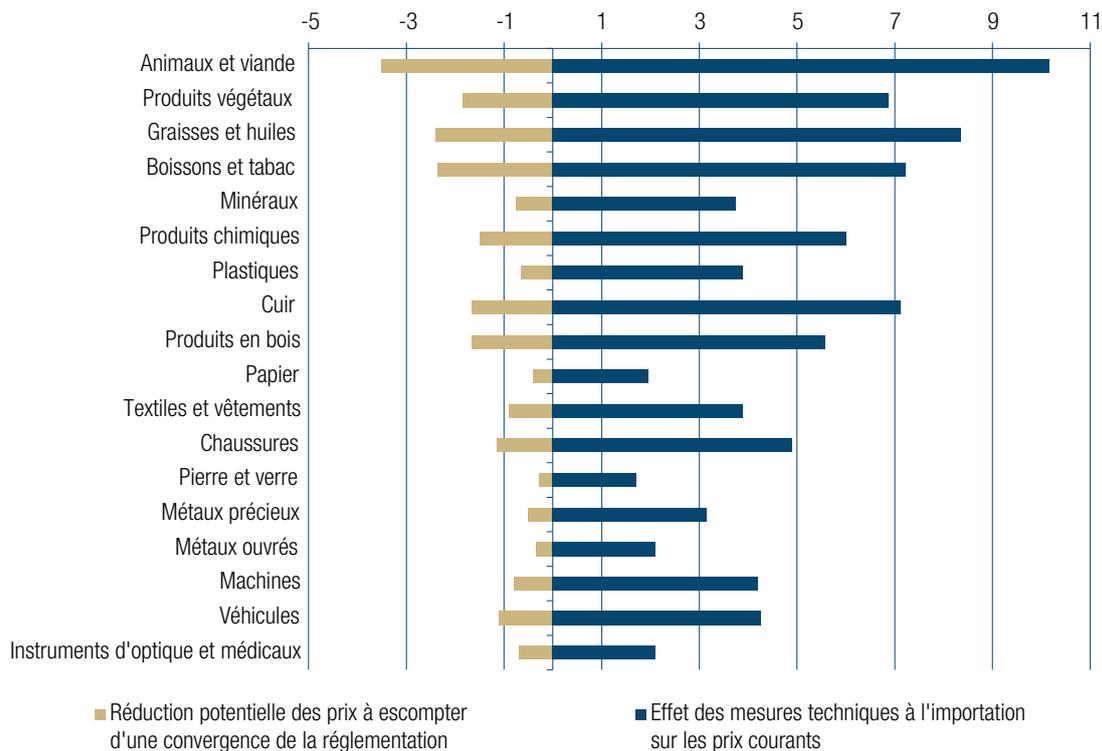


Source : CNUCED d'après Knebel and Peters (2019).

8.3 Analyse économétrique et potentiel de réforme

L'analyse économétrique des valeurs unitaires commerciales met en évidence l'impact significatif du différentiel de réglementation (Knebel and Peters, 2019). Chaque mesure technique non conforme à la politique d'un partenaire commercial d'un pays augmente de 2,4 % le prix des biens échangés. Si les mesures nationales et étrangères sont alignées l'effet d'augmentation des prix disparaît presque complètement, d'où l'importance pour les décideurs comme pour les opérateurs commerciaux et les partenaires de développement de soutenir l'harmonisation des MNT aux niveaux mondial et régional. La coopération en matière de réglementation peut aider à réduire grandement les coûts commerciaux. La simple extrapolation linéaire des résultats de l'estimation indique qu'une réforme modérée de la réglementation permettrait de réduire de 10 % à 23 % les coûts totaux liés aux MNT. La CNUCED a réalisé des études pour évaluer les avantages potentiels d'une convergence réglementaire dans les régions de l'ASEAN (Knebel and Peters (2019)), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (UNCTAD, 2018), du Mercosur (UNCTAD (2017)) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (UNCTAD, 2015). Dans la plupart de ces études il est procédé à l'analyse des différentiels de réglementation et des avantages potentiels d'une réforme. Dans l'étude consacrée à l'ASEAN, par exemple, il est procédé à l'estimation des réductions des coûts commerciaux qu'induirait une réforme des mesures techniques dans certains secteurs du commerce intra-ASEAN (fig. 12).

Figure 12 | Association des nations de l'Asie du Sud-Est : coûts des mesures techniques et réductions potentielles



Source : Knebel and Peters, 2019.

8.4 Lectures complémentaires

Cadot O., Asprilla A., Gourdon J., Knebel C. and Peters R. (2015). Deep regional integration and non-tariff measures: A methodology for data analysis. Policy Issues in International Trade and Commodities Research Study Series No. 69. UNCTAD.

Knebel C. and Peters R. (2019). Non-tariff measures and the impact of regulatory convergence in ASEAN. In: Ing LY, Peters R. and Cadot O., eds. *Regional Integration and Non-Tariff Measures in ASEAN*. Economic Research Institute for ASEAN and East Asia. Jakarta.

UNCTAD (2015). *Non-Tariff Measures and Regional Integration in the Southern African Development Community* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

UNCTAD (2017). *Non-Tariff Measures in Mercosur: Deepening Regional Integration and Looking Beyond* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

UNCTAD (2018). *Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* (Publication des Nations Unies. New York et Genève). Voir : https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2018d1_fr.pdf

9. RÔLE DES NORMES INTERNATIONALES

Les coûts des MNT, en particulier des mesures techniques, sont encore plus lourds si les importateurs et les exportateurs doivent se conformer à des exigences techniques qui divergent selon leurs différents marchés. Les normes internationales sont un moyen efficace de remédier à ce problème. Adhérer aux normes internationales est une modalité d'harmonisation avec les autres pays faisant de même.

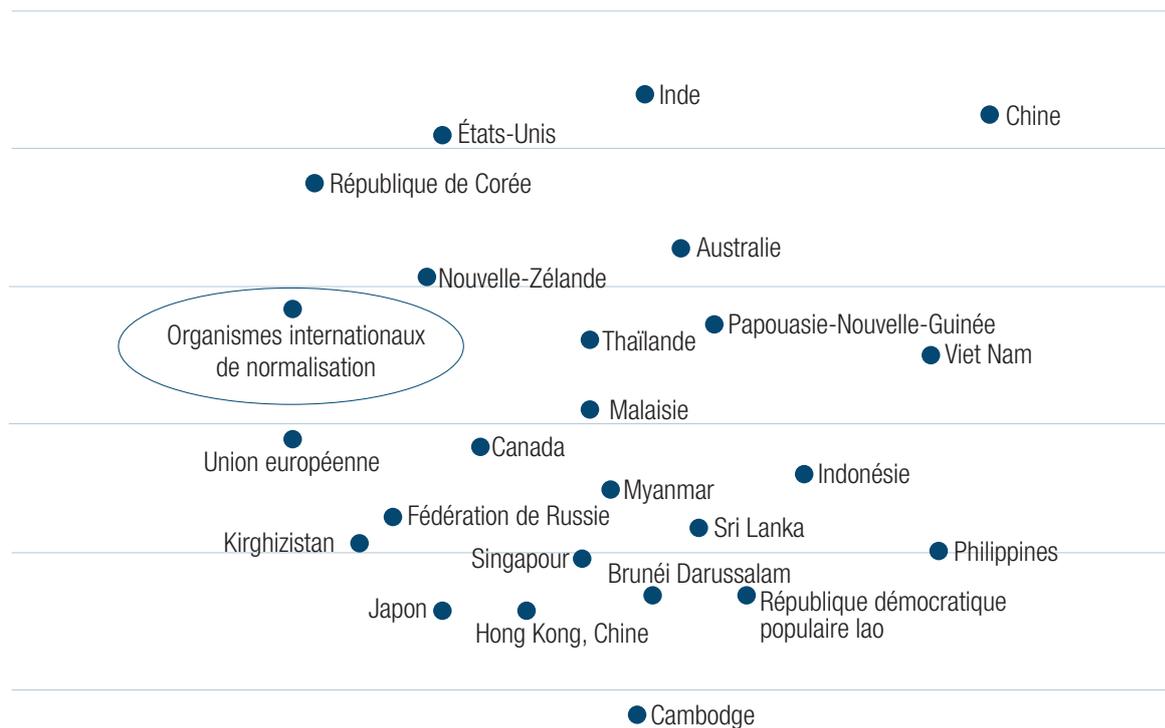
Les normes internationales sont élaborées par des organismes internationaux de normalisation. Elles visent avant tout à garantir la sûreté, la fiabilité et la bonne qualité des produits pour les consommateurs et l'environnement, ainsi que l'interopérabilité entre les produits. Elles sont aussi conçues en vue de réduire les obstacles indus au commerce, de favoriser l'harmonisation et, en général, de faciliter le commerce international. L'Accord sur l'application des mesures SPS et l'Accord sur les OTC, conclus dans le cadre de l'OMC, reconnaissent tous deux la grande contribution des normes internationales, où qu'elles existent. L'Accord sur les OTC ne renvoie pas à des normes spécifiques. L'Accord sur l'application des mesures SPS fait référence à des normes, lignes directrices et recommandations internationales élaborées par trois entités internationales (dites les « trois sœurs »), à savoir : la Commission du Codex Alimentarius, pour ce qui est de l'innocuité des produits alimentaires ; l'Organisation mondiale de la santé animale (anciennement Office international des épizooties), en ce qui concerne la santé animale et les zoonoses ; le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, dans le domaine de la santé végétale.

Ces normes sont d'application volontaire mais peuvent devenir obligatoires après mention ou incorporation dans la législation nationale ; elles deviennent alors des règlements techniques ou des MNT. On ne dispose pas de données systématiques sur le degré d'incorporation des normes internationales dans les législations nationales. Cette question est d'autant plus complexe que les pays peuvent adopter une norme dans son intégralité ou en partie seulement ou bien prendre une norme internationale comme base pour une norme nationale. Évaluer le recours aux normes internationales et leur impact global sur le commerce n'est donc pas chose facile.

En vue de remédier à cette lacune, la CESAP et la CNUCED (ESCAP and UNCTAD, 2019) ont élaboré une méthode qui permet d'analyser les réglementations nationales et de les comparer avec les normes internationales adoptées sous les auspices des trois sœurs (après classement et codification selon la classification internationale des MNT). Comme prévisible pour des normes qui couvrent les produits alimentaires, animaux et végétaux, 87 % des dispositions pertinentes relèvent de la catégorie des SPS, les 13 % restants étant des OTC. Les normes internationales ont été codifiées de la même manière que les réglementations nationales (voir chap. 3), ce qui a rendu possible, en appliquant la méthode du différentiel de réglementation (voir chap. 8), de procéder à des comparaisons avec les données disponibles sur les MNT couvrant plus d'une centaine de pays. La carte des différentiels de réglementation entre les différents pays et les normes internationales adoptées sous les auspices des trois sœurs indique, globalement, que les réglementations des pays développés sont les plus proches des normes élaborées par les organismes internationaux de normalisation (fig. 13), tel étant le cas par exemple pour les réglementations techniques de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, des États-Unis et de l'Union européenne. Cette situation s'explique en partie par la participation active des pays développés aux processus de normalisation internationale ; ces pays sont aussi des acteurs majeurs du commerce des produits agricoles. La sous-réglementation semble être la cause majeure de la divergence entre les réglementations techniques des autres pays et les normes des trois sœurs. De nombreux pays en développement ne disposent en effet que d'une infrastructure technique limitée et leur capacité à évaluer la conformité et à concevoir et appliquer des règlements techniques est donc faible.

La carte des différentiels de réglementation donne un aperçu du degré de similarité entre les types de MNT appliqués par différents pays et les normes internationales, mais elle est muette en ce qui concerne la teneur exacte de ces réglementations nationales et leur degré de rigueur par rapport aux normes internationales. La rigueur de la réglementation a été évaluée dans des études de cas portant sur des produits spécifiques pour le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam (ESCAP and UNCTAD, 2019). Ces études ont confirmé que les pays dont les réglementations sont les plus éloignées des normes internationales se caractérisent le plus souvent par une réglementation moins rigoureuse ou une sous-réglementation et non par une surréglementation. L'harmonisation avec les normes internationales ouvre des perspectives, mais les pays en développement se heurtent à des goulets d'étranglement en termes d'infrastructures et d'expertise de qualité. Il est donc crucial d'investir dans des infrastructures de qualité adéquates et de garantir la participation active des pays en développement aux processus de normalisation internationale, en particulier ceux qui concernent leurs secteurs prioritaires.

Figure 13 | Carte des différentiels de réglementation : secteur de l'agroalimentaire



Source : CESAP et CNUCED (ESCAP and UNCTAD, 2019).

Lectures complémentaires

ESCAP and UNCTAD (2019). *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2019: Navigating Non-Tariff Measures Towards Sustainable Development* (Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.19.II.F.14. Bangkok).

10. EFFETS À L'ÉCHELLE DE L'ÉCONOMIE : LES MESURES NON TARIFAIRES DANS LES MODÈLES D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE

Les MNT ont des effets économiques, sociaux et environnementaux (voir chap. 6). Des indicateurs comme le taux de couverture mesurent l'intensité de la réglementation du commerce par des MNT, tandis que les EAV mesurent à quel point les MNT influent sur les coûts commerciaux (voir chap. 5 et 7). Les modèles d'équilibre général calculable (EGC) sont utiles pour évaluer les effets à l'échelle d'une économie en recourant à des tableaux d'entrées-sorties par secteurs et par flux commerciaux entre pays pour cerner les interactions à l'échelle d'une économie.

10.1 Avantages des modèles d'équilibre général calculable

Des modèles économétriques permettent d'estimer les effets sur les importations et les exportations au niveau d'un secteur à partir d'une analyse des modifications de la réglementation. La prise en considération d'un seul secteur ne suffit cependant pas car de nombreuses entreprises vendent des produits à des entreprises d'autres secteurs. Ainsi, la réduction des coûts d'importation des textiles, notamment grâce à la rationalisation des MNT, peut rendre plus compétitif le secteur de l'habillement d'un pays. Les modèles EGC intègrent cette considération et produisent des estimations de nombreuses variables économiques, telles que la production, les importations, les exportations, les recettes douanières, les salaires, l'emploi et le bien-être général. L'intérêt de ces modèles est qu'ils aident à comprendre l'interaction des différentes forces économiques et à comparer les effets des différentes mesures.

10.2 Intégration des mesures non tarifaires dans les modèles d'équilibre général calculable

Le modèle standard du projet d'analyse du commerce mondial est un modèle d'EGC statique, multirégional et multisectoriel couramment utilisé pour évaluer les effets directs sur les prix des modifications apportées aux mesures de politique commerciale (Hertel, 1997). L'hypothèse de départ est une concurrence parfaite et des rendements d'échelle constants. Il existe aussi des versions plus complexes postulant une concurrence dynamique ou monopolistique. Ni le modèle du projet d'analyse du commerce mondial ni les autres modèles EGC disponibles ne sont toutefois conçus pour évaluer des MNT complexes.

Deux méthodes sont couramment utilisées pour intégrer les MNT dans les modèles EGC (Walmsley and Strutt, 2021). La plus répandue consiste à traiter les MNT comme des droits de douane, tandis que l'autre s'intéresse aux changements de productivité, ou aux chocs, et s'applique aux MNT non génératrices de recettes ou de rentes publiques, par exemple les multiples SPS, OTC et autres dispositions réglementaires. La coopération en matière de réglementation en vue de l'harmonisation ou de la reconnaissance mutuelle des normes peut aider à réduire les frictions et les coûts commerciaux sans amoindrir les recettes publiques. Des estimations récentes des EAV permettent d'établir une distinction entre les MNT techniques (SPS et OTC) et les MNT classiques (contingents et mesures de prix) – souvent qualifiées d'obstacles non tarifaires. Dans les plus récentes modélisations des EGC, les efforts de coopération en matière de réglementation concernant les mesures techniques sont traités comme des chocs de productivité et les réductions d'obstacles non tarifaires comme des modifications de droits de douane. Cette coopération et ces réductions peuvent intervenir dans un cadre multilatéral ou bilatéral, selon que l'obstacle ou la friction touche tous les pays ou que leurs effets peuvent être établis sur un plan bilatéral. Les EAV sont introduits dans le modèle pour procéder à une simulation contrefactuelle, les écarts entre le niveau effectif de référence et la simulation correspondant aux incidences économiques.

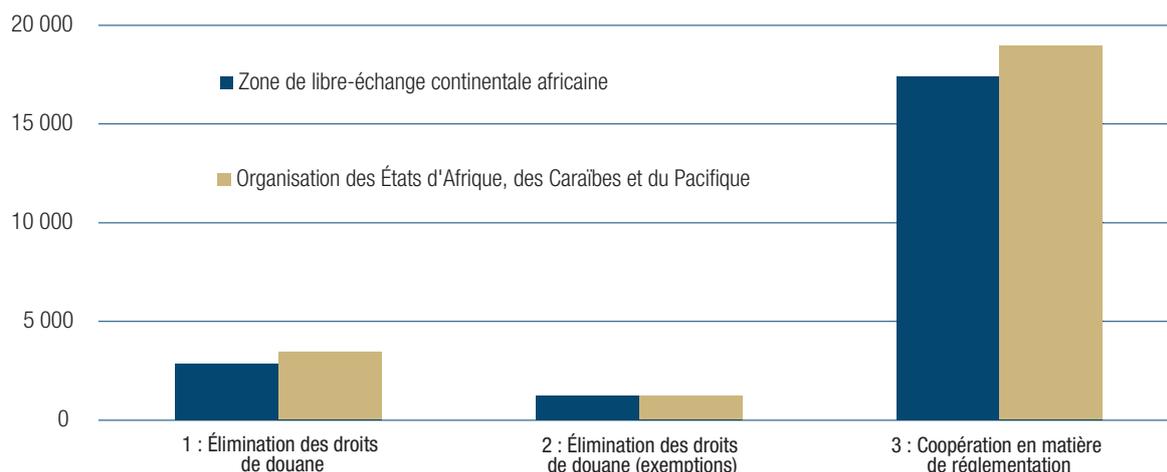
10.3 Résultats des modèles d'équilibre général calculable

Deux résultats sont à souligner. Premièrement, les modifications apportées à des MNT sont susceptibles d'avoir des effets bien plus grands sur l'économie que les modifications de droits de douane. Ainsi, une analyse – effectuée en recourant au modèle EGC – des effets à escompter d'une intégration économique régionale plus poussée dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en retenant trois scénarios a fait apparaître que les effets du troisième d'entre eux, intégrant les MNT, sont bien supérieurs à ceux des deux autres, qui n'intègrent qu'une réduction des droits de douane (fig. 14).

Le recours à la rationalisation ou la coopération en matière de réglementation pour aménager les MNT techniques accroît grandement les gains de bien-être. L'utilisation d'un modèle d'EGC pour analyser les

effets d'une intégration économique régionale plus poussée dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en retenant trois scénarios montre en effet qu'en raison de la relative petitesse de ce marché intrarégional les effets des deux premiers scénarios, tournés vers l'intérieur, sont bien moindres que ceux du troisième, tourné vers l'extérieur (fig. 15). Le troisième scénario postule l'adoption de normes internationales et donc une facilitation des échanges au-delà de la région et avec le reste du monde.

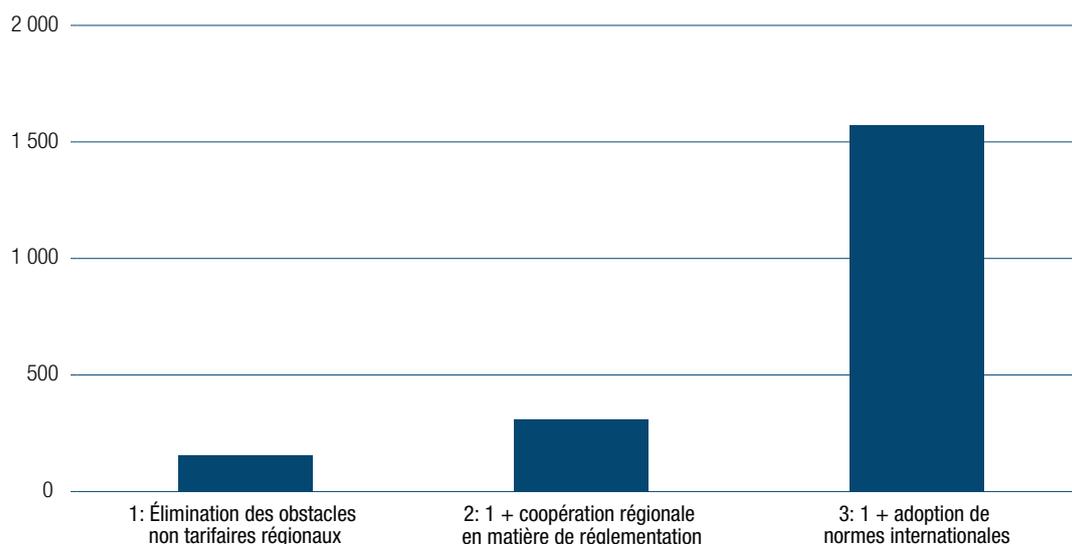
Figure 14 | Zone de libre-échange continentale africaine et Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : gains de bien-être selon différents scénarios postulant des réductions de droits de douane ou une modification des mesures non tarifaires
(En millions de dollars)



Source : Vanzetti, Peters and Knebel (2017).

Note : Les trois scénarios simulent les effets des éventualités suivantes : scénario 1, élimination totale des droits de douane au sein de ces régions ; scénario 2, élimination totale des droits de douane au sein de ces régions, avec des exemptions ; scénario 3, réduction intrarégionale d'un quart des coûts liés aux SPS et aux OTC grâce à la coopération en matière de réglementation et à l'élimination totale des obstacles classiques, tels que les contingents.

Figure 15 | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : gains de bien-être selon différents scénarios de coopération en matière de réglementation
(En millions de dollars)



Source : CNUCED (UNCTAD, 2018).

Note : Les trois scénarios simulent les effets des éventualités suivantes : scénario 1, élimination totale des obstacles classiques, tels que les contingents, au sein de la région ; scénario 2, élimination totale des obstacles classiques au sein de la région et renforcement de la convergence de la réglementation (MNT techniques) au sein de la Communauté économique ; scénario 3, élimination totale des obstacles classiques au sein de la région et convergence de la réglementation grâce à l'adoption de normes internationales facilitant les échanges non seulement au sein de la Communauté économique mais aussi avec le reste du monde.

L'analyse au moyen de modèles d'EGC permet aussi d'évaluer les effets sur la production, la consommation et les facteurs primaires (à savoir le travail, le capital et la terre). Par exemple, Vanzetti, Peters et Knebel (Vanzetti, Peters and Knebel, 2016) ont évalué les avantages potentiels d'un renforcement de la coopération en matière de réglementation au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe et ont constaté que tous ses États membres enregistreraient des gains considérables en revenus et en création d'emplois. La CNUCED (UNCTAD, 2017) a évalué les effets d'un renforcement de la coopération en matière de réglementation sur les salaires, l'emploi et l'investissement dans la région du Mercosur et a constaté que dans tous les scénarios étudiés ces effets seraient positifs pour les taux de salaires et l'emploi de la main-d'œuvre non qualifiée. À plus long terme, autoriser la circulation des capitaux entre les régions pourrait même doubler les gains de bien-être découlant d'une coopération en matière de réglementation. Le modèle du projet d'analyse du commerce mondial (UNCTAD, 2021) peut aussi servir à estimer les effets d'un aménagement des MNT sur les émissions de dioxyde de carbone.

10.4 Interprétation des résultats

Les modèles EGC aident à cerner les interactions entre les secteurs au sein d'une économie et entre les régions. Ils constituent un instrument utile pour évaluer les effets sur l'ensemble de l'économie tant de la coopération en matière de réglementation que de la réduction des obstacles non tarifaires. Les résultats dépendent toutefois fortement des hypothèses sous-jacentes aux modalités d'intégration des MNT dans le modèle ainsi que des autres hypothèses retenues pour la modélisation. Ces modèles ne prennent de plus pas en compte les avantages directs des MNT, qui sont souvent en lien avec des objectifs de politique publique. Ces résultats doivent dès lors être interprétés avec prudence, mais il n'en demeure pas moins que les modèles d'EGC sont un outil puissant pour mieux mettre en évidence les effets complexes des MNT.

10.5 Lectures complémentaires

Hertel TW (1997). *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*. Cambridge University Press.

UNCTAD (2017). *Non-Tariff Measures in Mercosur: Deepening Regional Integration and Looking Beyond* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

UNCTAD (2018). *Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* (Publication des Nations Unies. New York et Genève). Voir : https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2018d1_fr.pdf.

UNCTAD (2021). *A European Union carbon border adjustment mechanism: Implications for developing countries*. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/webflyer/european-union-carbon-border-adjustment-mechanism-implications-developing-countries>.

Vanzetti D., Peters R. and Knebel C. (2016). *Sand in the wheels: Non-tariff measures and regional integration in the Southern African Development Community*. Policy Issues in International Trade and Commodities Research Study Series No. 71. UNCTAD.

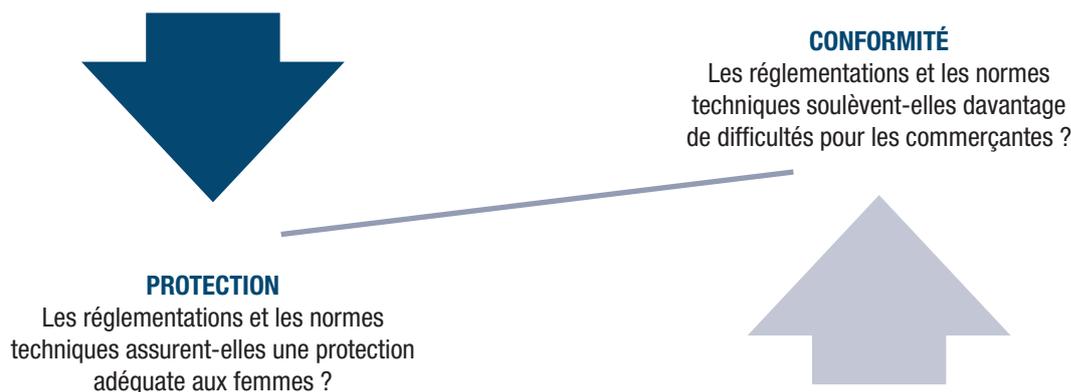
Vanzetti D., Peters R. and Knebel C. (2017). *Non-tariff measures: Lifting Continental Free Trade Area and African, Caribbean and Pacific trade to the next level*. Research Paper No. 14. UNCTAD.

Walmsley T. and Strutt A. (2021). *A comparison of approaches to modelling non-tariff measures*. *Journal of Global Economic Analysis*. 6(1).

11. MESURES NON TARIFAIRES ET OPTIQUE DU GENRE

Les MNT sont réputées neutres sur le plan du genre, alors que de fait elles n'ont pas les mêmes effets sur les femmes que sur les hommes. Les niveaux de protection qu'assure le recours aux MNT ne bénéficient pas non plus de manière égale aux femmes et aux hommes. La mise en conformité avec les MNT pèse aussi différemment sur les femmes et sur les hommes (fig. 16). Des études montrent que les femmes se heurtent à davantage d'obstacles au commerce que les hommes, ce qui les désavantage en tant que commerçantes ou qu'entrepreneuses, en tant que travailleuses et en tant que consommatrices (UNCTAD, 2022).

Figure 16 | Mesures non tarifaires et genre : approche à deux niveaux



Source : CNUCED, à paraître.

11.1 Principaux obstacles rencontrés par les femmes en tant que commerçantes ou qu'entrepreneuses

Le respect des réglementations techniques peut constituer une charge plus lourde pour les femmes que pour les hommes en raison de ses coûts élevés et de la persistance de structures sociales genrées. Les femmes sont extrêmement désavantagées par rapport aux hommes dans l'accès à des ressources comme la terre, le capital et des infrastructures adéquates. Les MNT génèrent des coûts commerciaux fixes et sont donc plus lourdes à supporter par les petites entreprises. Comparées aux entreprises dirigées par des hommes, celles dirigées par des femmes tendent à être plus petites, à être davantage concentrées dans le secteur informel et à avoir un accès moindre au financement. Les entreprises dirigées par des femmes éprouvent donc de plus grandes difficultés à respecter les MNT et se voient ainsi privées de possibilités lucratives d'accès aux marchés internationaux. Parmi les autres facteurs majeurs limitant les entreprises dirigées par des femmes figure la répartition inégale des tâches domestiques au détriment des femmes, qui leur laisse peu de temps pour mener d'autres activités ou acquérir les capacités, les compétences et l'expertise requises pour comprendre et respecter la multitude de règlements techniques complexes qui encadrent le commerce. L'accès aux renseignements sur les MNT, souvent éparpillés entre différentes institutions, constitue aussi un défi pour les femmes car elles manquent de temps, de possibilités de formation, d'accès aux réseaux sociaux et d'accès adéquat à Internet et à ses utilisations. Les femmes sont de plus surexposées aux risques d'abus de la part des gestionnaires des marchés et des agents en poste aux frontières. Enfin, les femmes sont surreprésentées dans les secteurs où la densité des MNT est la plus forte, comme l'alimentation, les textiles et les chaussures, ce qui fait que les entreprises exportatrices de produits relevant de ces secteurs et dirigées par des femmes doivent se conformer à davantage de MNT.

11.2 Principaux obstacles rencontrés par les femmes en tant que travailleuses

Les femmes sont dans bien des cas exposées à des risques liés à la santé et à la sécurité sur leur lieu de travail, du fait, principalement, que les règlements et normes applicables aux équipements de travail et de protection individuelle sont le plus souvent conçus en fonction des hommes et que les femmes se voient attribuer

un équipement de petite taille et non un modèle conçu spécialement pour elles, ce qui ne leur garantit pas une protection adéquate. Ce défaut de prise en considération des spécificités physiques des femmes peut nuire à leur sécurité. Les secteurs dont les effectifs comptent une forte proportion de femmes, notamment l'agriculture, la pêche et l'habillement, sont souvent, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, sous-réglementés et assujettis à moins de mesures de sécurité destinées à protéger la santé des travailleurs sur leur lieu de travail. Il en est ainsi, par exemple, de l'industrie de l'habillement, dans laquelle les travailleurs sont exposés à des températures élevées et à des produits chimiques nocifs, et du secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest, dans lequel les femmes se spécialisent dans le fumage du poisson, opération qui présente des risques pour la santé du fait de l'exposition à long terme à la fumée.

11.3 Principaux obstacles rencontrés par les femmes en tant que consommatrices

Des réglementations techniques qui n'intègrent pas le genre sont susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des femmes. Par exemple, alors que les femmes et les hommes ne réagissent pas de la même manière aux médicaments l'industrie pharmaceutique ne tient en général pas compte des différences liées au genre. Pareillement, les règlements techniques relatifs aux ceintures de sécurité des automobiles ne prennent pas toujours en considération les spécificités féminines, ce qui peut exposer les femmes à des blessures plus graves en cas d'accident. Les industries dont la réglementation est inadaptée ou insuffisante et dont les produits sont consommés principalement par des femmes, comme l'industrie des cosmétiques, peuvent aussi exposer la santé et la sécurité des femmes à de plus grands risques. En outre, la densité élevée de MNT visant des produits de consommation destinés aux femmes (serviettes et tampons hygiéniques, etc.) ou manipulées par les femmes (couches, protège-couches, etc.) peut entraver l'accès des femmes à ces produits. Ces problèmes sont en partie imputables au fait que les femmes sont en général sous-représentées dans les instances chargées d'élaborer les règlements et les normes techniques.

11.4 Prise en considération du genre dans les mesures non tarifaires

Compte tenu des principales difficultés que les MNT soulèvent pour les femmes dans leurs différents rôles, l'intégration du genre s'impose pour veiller à ce que les femmes ne soient pas désavantagées et cette intégration passe par un examen multidimensionnel aux stades de la conception, de l'application et du respect des MNT :

- Conception : il est important d'assurer une représentation accrue des femmes et des experts du genre dans les organismes de réglementation et de normalisation afin de rendre possible une évaluation éclairée de l'impact des réglementations pertinentes sur les femmes et de concourir ainsi, en particulier, à améliorer la réglementation dans les secteurs où les femmes occupent une place prépondérante ; un bon exemple en la matière est fourni par les normes relatives aux vêtements pour femmes élaborées par le Bureau sud-africain des normes, signataire de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre de la Commission économique pour l'Europe ;
- Application : les MNT doivent être appliquées de manière à ne pas désavantager indûment les femmes, ce qui exige de renforcer les capacités des administrations publiques concernées, des organismes de normalisation et des agents des douanes et des services d'inspection, ainsi que de recruter davantage de femmes dans l'administration douanière et les services d'inspection, y compris à des postes de décision, ce qui aiderait à autonomiser les femmes commerçantes ;
- Respect : le renforcement des capacités, axé notamment sur l'acquisition de compétences, la maîtrise des technologies numériques, l'accès aux informations sur le commerce et le dialogue entre acteurs publics et acteurs privés est une démarche particulièrement efficace pour améliorer le respect des MNT dans un souci d'égalité des genres, tout comme la promotion de l'intégration du genre en faveur des femmes commerçantes et l'amélioration de leur accès au financement ; des plateformes de signalement des plaintes contre les obstacles au commerce, y compris le harcèlement, peuvent favoriser l'égalité si elles sont facilement accessibles aux femmes et tel est le cas du Mécanisme de notification, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires de la Zone de libre-échange continentale africaine que l'Union africaine a établi avec le soutien de la CNUCED

Enfin, vu que les mesures de politique commerciale n'ont pas le même impact sur les femmes que sur les hommes en raison de l'existence de structures sociales genrées, il est important de ne pas traiter isolément les programmes visant à promouvoir le respect des MNT par les femmes. L'action visant à renforcer les capacités en matière de respect des MNT doit être menée de pair avec l'élaboration de mesures ciblées d'action sociale.

11.5 Lectures complémentaires

UNCTAD (à paraître). *Neutral Policies, Uneven Impact: Non-Tariff Measures Through a Gender Lens* (Publication des Nations Unies. New York et Genève).

12. MESURES NON TARIFAIRES ET ENVIRONNEMENT

Les MNT réglementent pour la plupart les caractéristiques de produits et de procédés de production ainsi que l'accès aux marchés et elles jouent donc un grand rôle dans la définition des actions internationales et nationales visant à relever les défis environnementaux. La classification internationale des MNT comporte des références à la protection de l'environnement dans ses chapitres A, B, E et L, qui portent sur les interdictions d'importation visant à protéger la santé des plantes et des animaux, les licences obligatoires pour des raisons environnementales et les aides publiques aux producteurs et aux consommateurs à des fins de protection de l'environnement. La protection de l'environnement figure parmi les objectifs d'environ 10 % des mesures notifiées au titre de l'Accord sur l'application des SPS et de l'Accord sur les OTC (UNCTAD, 2016). Une proportion similaire des MNT est en lien direct avec l'objectif de développement durable 12 (ESCAP and UNCTAD, 2019). Dans le présent chapitre figurent trois exemples des travaux que la CNUCED consacre à la relation entre les MNT et l'environnement.

12.1 Mesures non tarifaires et accords environnementaux multilatéraux

La matrice des mesures liées au commerce prises au titre de divers accords environnementaux multilatéraux élaborée par l'OMC (WTO, 2021) couvre 15 accords internationaux dans lesquels sont énoncées des dispositions tendant à contrôler le commerce pour prévenir les dommages à l'environnement. Ces accords portent sur un vaste ensemble de questions qui vont des espèces menacées d'extinction aux substances appauvrissant la couche d'ozone en passant par la gestion des mouvements transfrontières de déchets. Leur transposition en droit national constitue une source importante de MNT en lien avec la protection de l'environnement. Au titre de son initiative pour la transparence la CNUCED a dressé une carte des MNT édictées dans un certain nombre d'accords environnementaux multilatéraux. Par exemple, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants prévoit 13 MNT, relevant de trois chapitres de la Classification internationale, et a ainsi des incidences directes sur le commerce de 45 produits au niveau à six chiffres du Système harmonisé (tableau 5). Les mesures destinées à contrôler la quantité de produits importés et exportés représentent plus de la moitié des MNT inscrites dans la Convention précitée, qui introduit aussi des OTC, notamment des exigences en matière d'étiquetage et de traçabilité. Cet exemple fait bien ressortir le rôle considérable revenant aux réglementations techniques dans les efforts de protection de l'environnement.

Tableau 5 | Aperçu des mesures non tarifaires inscrites dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Chaitre		Types de mesures	Nombre de mesures
B	OTC	Exigences d'étiquetage	1
		Exigences de traçabilité (y compris la distribution et la localisation des produits après la livraison)	2
E	Restrictions quantitatives	Mesures de contrôle des quantités	3
P	Mesures liées aux exportations	Mesures d'évaluation de la conformité liées aux exportations (y compris la certification par le pays exportateur)	3
		Restrictions quantitatives à l'exportation	4

Source : CNUCED.

12.2 Mesures non tarifaires et pêche

L'interdiction d'importer des fruits de mer en provenance de Sri Lanka que l'Union européenne a décrétée en réaction à des manquements systématiques à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, est un bon exemple des conséquences de MNT liées à l'environnement pour les pays exportateurs. La CESAP et la CNUCED (ESCAP and UNCTAD, 2019) ont étudié les résultats du secteur de l'exportation des fruits de mer à

Sri Lanka avant, pendant et après cette interdiction. L'Union européenne était le plus grand marché d'exportation des fruits de mer de Sri Lanka et cette interdiction a entraîné une forte baisse des prix de gros du poisson dans le pays. Le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche en mer a diminué de 10 % et les dépenses des ménages de pêcheurs ont chuté de 31 %, un grand nombre d'entre eux se voyant contraints d'hypothéquer leurs biens. En réponse, le Gouvernement sri-lankais a édicté une série de règlements techniques nationaux qui ont eu des effets positifs sur la durabilité. En 2017, les autorités compétentes du secteur de la pêche ont annoncé un taux de conformité de 82 % aux normes de la Commission des thons de l'océan Indien. Le recours à un système de suivi des navires, les programmes de sensibilisation des pêcheurs et l'inspection des bateaux dans les ports et en mer ont permis de réduire d'au moins 85 % les mouvements de pêcheurs vers des territoires maritimes étrangers et le nombre de pêcheurs arrêtés dans des pays étrangers. Le système de suivi des navires a permis de renforcer la prévention de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que de réduire les risques pour les pêcheurs car ceux-ci ont pu utiliser ce système pour obtenir des informations météorologiques et des prévisions sur les lieux de pêche et lancer des appels de détresse. Cet exemple montre que l'introduction de MNT liées à l'environnement sur les principaux marchés d'importation peut favoriser l'adoption de pratiques de production durables dans les pays exportateurs et que les diverses exigences peuvent avoir des effets différenciés sur le plan socioéconomique.

12.3 Mesures non tarifaires et lutte contre la pollution par les plastiques

Un nombre croissant de pays adoptent des MNT en vue d'empêcher l'utilisation de certaines matières plastiques et d'assurer une gestion durable des déchets plastiques. L'interdiction des sacs en plastique est une des mesures les plus couramment adoptées, notamment en Afrique (United Nations Environment Programme, 2018). En 2017 le Kenya a ainsi interdit la production, le commerce et l'utilisation de sacs en plastique et a donné ainsi un exemple de rigueur dans la lutte contre les plastiques à usage unique en Afrique. Assortie de lourdes amendes et de peines de prison pour les contrevenants, cette interdiction a provoqué une diminution rapide du volume des déchets plastiques. Le Kenya était alors un grand producteur et exportateur de matières plastiques dans la région comptant 176 entreprises productrices de plastique et cette interdiction y a entraîné la perte de quelque 60 000 emplois, selon des estimations (ESCAP and UNCTAD, 2019). Après cette interdiction, des plastiques ont commencé à être importés illégalement de pays voisins et le Gouvernement kényan a alors appelé les pays limitrophes à adopter des mesures analogues pour combattre la pollution par les plastiques et a par là-même mis en relief la nécessité d'une coopération régionale dans le domaine des MNT liées à l'environnement.

12.4 Sites Internet utiles

WTO (2021). Matrix on trade-related measures pursuant to selected multilateral environmental agreements. Disponible à l'adresse suivante https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/envir_matrix_e.htm.

12.5 Lectures complémentaires

ESCAP and UNCTAD (2019). *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2019: Navigating Non-Tariff Measures Towards Sustainable Development* (Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.19.II.F.14. Bangkok).

Fugazza M. (2017). Fish trade and policy: A primer on non-tariff measures. Research Paper No. 7. UNCTAD.

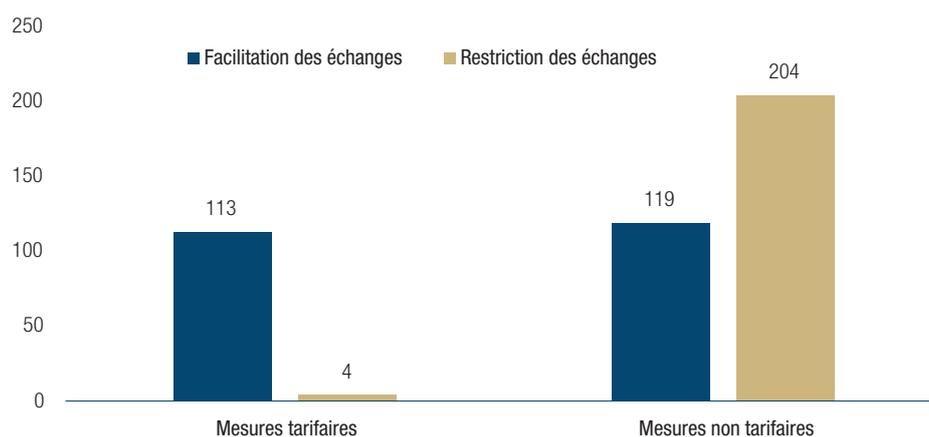
UNCTAD (2016). *Trading into Sustainable Development: Trade, Market Access and the Sustainable Development Goals* (Publication des Nations Unies, New York et Genève).

United Nations Environment Programme (2018). *Single-use Plastics: A Road Map for Sustainability* (Nairobi).

13. MESURES NON TARIFAIRES DURANT LA PANDÉMIE

En réaction à la pandémie de coronavirus (COVID-19), de janvier 2020 à août 2021 quelque 145 pays ont introduit un total d’au moins 440 mesures liées au commerce, dont 27 % de mesures tarifaires et 73 % de MNT. Les modifications tarifaires ont pour la plupart facilité les échanges, tandis que les MNT introduites les ont restreints dans la plupart des cas (fig. 17).

Figure 17 | Mesures commerciales liées à la pandémie

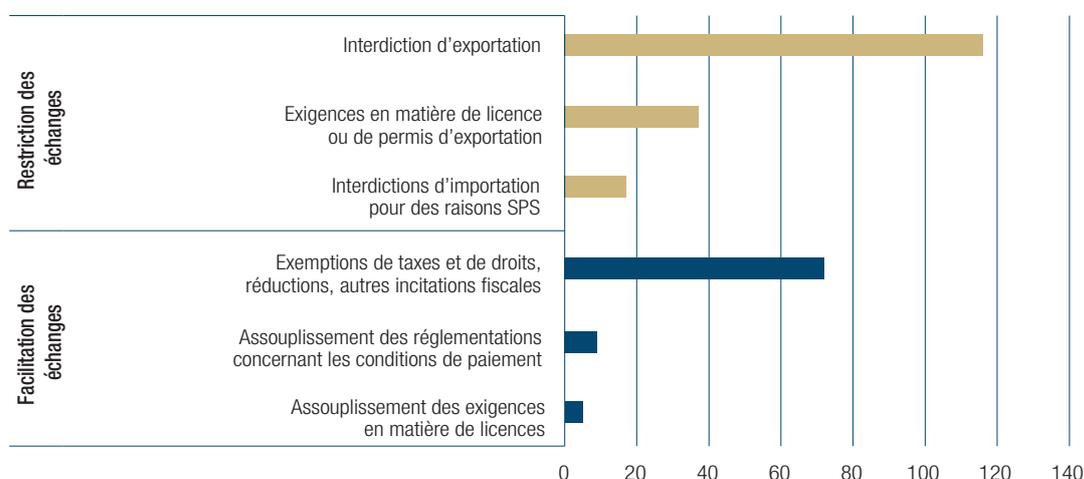


Source : Lee and Prabhakar (2021).

13.1 Types de mesures non tarifaires imposées durant la pandémie

Les interdictions d’exportation (P31) ont été le type de MNT le plus couramment utilisé, suivies par d’autres mesures de restriction des échanges, telles que les exigences en matière de licences, permis ou enregistrement pour exporter (P33) et les interdictions d’importation pour des raisons sanitaires et phytosanitaires (A11). Les pays ont à l’opposé mis en place diverses mesures de facilitation des échanges, notamment des exonérations, réductions ou autres incitations fiscales (L41), l’assouplissement des réglementations concernant les conditions de paiement des importations (G4) et l’assouplissement des exigences en matière de licences (E125) (fig. 18).

Figure 18 | Mesures non tarifaires couramment utilisées

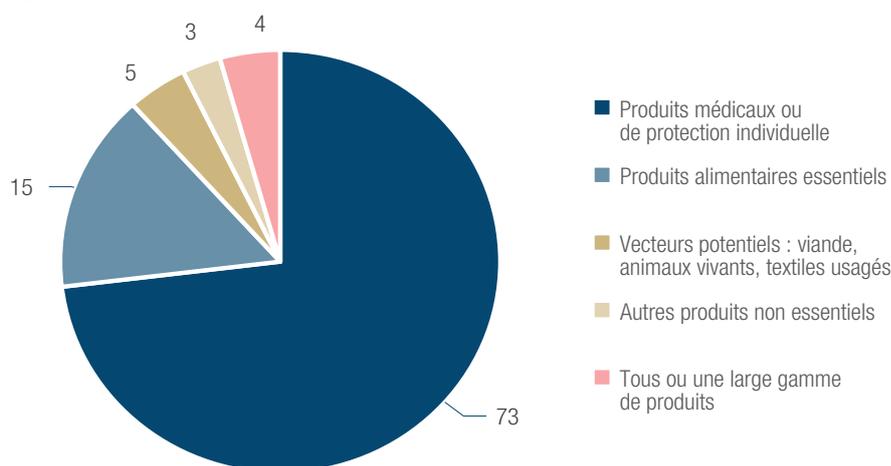


Source : Lee and Prabhakar, 2021.

13.2 Produits visés et objectifs des réglementations

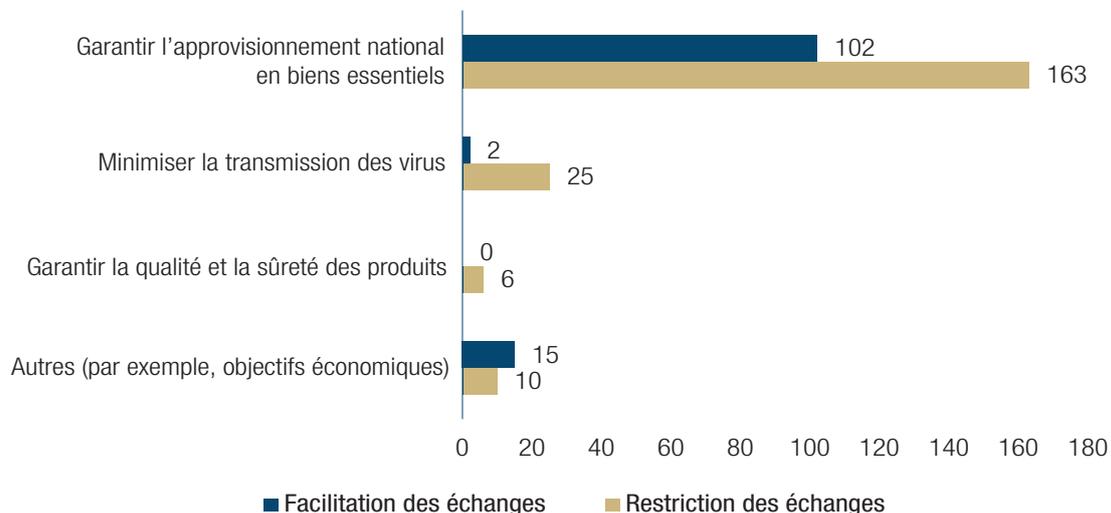
Les deux principales cibles des MNT étaient les produits médicaux et les équipements de protection individuelle (73 % du total des produits visés) et les produits alimentaires essentiels (15 %) (fig. 19), ce qui tient au fait que les MNT introduites par ces pays avaient pour objectif primordial d’assurer l’approvisionnement national en freinant les exportations et en favorisant les importations de ces deux groupes de produits essentiels. Les autres objectifs étaient d’endiguer la transmission du virus et de garantir la qualité et la sûreté des produits (fig. 20).

Figure 19 | Groupes de produits visés par les mesures non tarifaires



Source : Lee and Prabhakar, 2021.

Figure 20 | Objectifs des mesures non tarifaires



Source : Lee and Prabhakar (2021).

Les nouvelles MNT étaient pour la plupart censées être temporaires, mais plus de la moitié demeurait en vigueur en août 2021. Des mesures temporaires sont sans doute inévitables pour faire face avec rapidité et souplesse à une situation d’urgence, mais elles doivent être ciblées, proportionnées, transparentes et conformes aux règles de l’OMC. Il est important de préserver l’ouverture commerciale et le fonctionnement des chaînes d’approvisionnement, ainsi que d’éviter que de telles mesures ne créent des obstacles non nécessaires au commerce (CNUCED, 2021).

13.3 Sites Internet utiles

UNCTAD (2021). COVID-19 and NTMs. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/topic/trade-analysis/non-tariff-measures/covid-19-and-ntms>.

13.4 Lectures complémentaires

Lee S. and Prabhakar D. (2021). COVID-19 non-tariff measures: The good and the bad, through a sustainable development lens. Research Paper No. 60. UNCTAD.

CNUCED (2021) Le Pacte de Bridgetown: De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous. TD/541/Add.2. Genève. 10 novembre 2021.

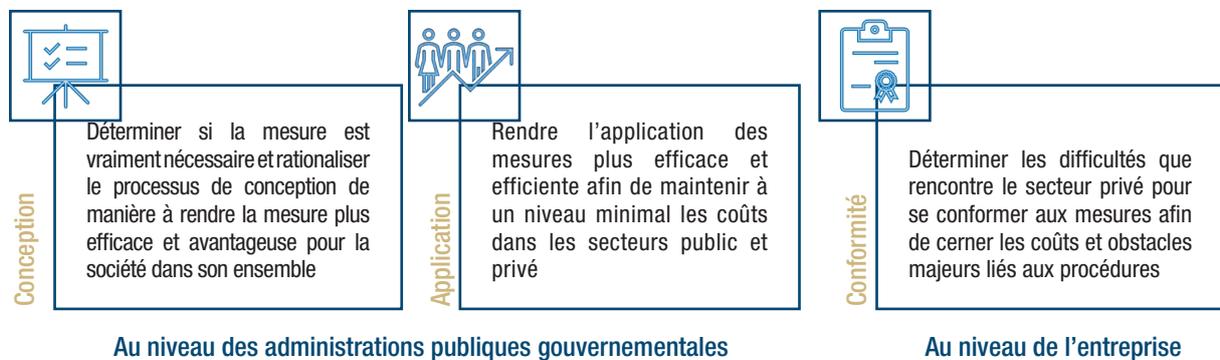
14. BOÎTE À OUTILS COÛTS-AVANTAGES DES MESURES NON TARIFAIRES

Les entreprises importatrices et exportatrices doivent respecter un ensemble de MNT déjà volumineux mais en constante expansion imposant des procédures et exigences susceptibles d'alourdir indûment les coûts commerciaux. Des MNT mal pensées et appliquées inefficacement font peser une charge administrative et financière sur les administrations publiques et les opérateurs privés, ce qui nuit au commerce international et aux consommateurs en poussant les prix des produits à la hausse. Les États sont donc toujours plus soucieux de rationaliser les MNT afin de faciliter les échanges et d'en réduire les coûts commerciaux. Les MNT sont en général nécessaires pour atteindre certains objectifs économiques, sociaux et autres, mais leur application et leur respect engendrent des coûts et il est donc crucial de concilier ces deux aspects pour parvenir à équilibrer les coûts et les avantages des MNT.

14.1 Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires

La boîte à outils a été conçue en vue de doter les décideurs d'un cadre pouvant les aider à équilibrer les coûts et les avantages des MNT. Elle se compose d'outils et de modèles s'articulant autour de trois piliers clefs d'examen (fig. 21). L'usage de cette boîte à outils suppose une implication active des parties prenantes, qui doivent se conformer aux MNT et en suivre l'application au jour le jour. Il s'agit de rationaliser les MNT en vue d'atteindre au moindre coût possible des objectifs de politique publique. La boîte à outils sert à examiner les MNT applicables à un intrant intermédiaire dans une chaîne de valeur ou dans un secteur d'intérêt économique et politique national ; elle peut aussi couvrir plusieurs secteurs. Le but est d'accroître la compétitivité et la valeur ajoutée dans le secteur identifié et de favoriser la création de chaînes de valeur régionales. La boîte à outils permet une vision globale en prenant en considération toutes les MNT s'appliquant aux produits examinés et leurs modalités d'application et de mise en conformité.

Figure 21 | Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires : piliers clefs de l'examen



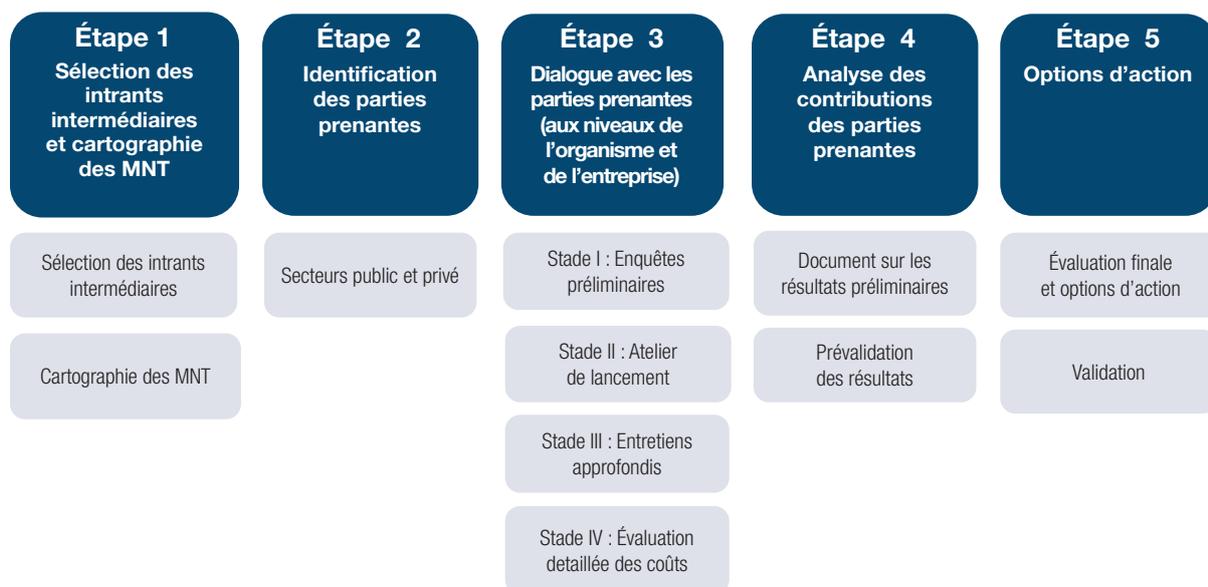
Source : CNUCED (UNCTAD, 2020a).

14.2 Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires : approche en cinq étapes

La boîte à outils permet un examen des MNT en cinq étapes, consistant respectivement à : examiner la chaîne de valeur d'intérêt en vue de déterminer les intrants intermédiaires importés qu'elle intègre et répertorier les MNT applicables en consultant la base de données TRAINS ; identifier les principales parties prenantes (organismes publics chargés de concevoir et d'appliquer les MNT considérées, entreprises assujetties à ces MNT et autres organismes publics concernés) ; dialoguer avec les parties prenantes dans le cadre de discussions de groupe spécifiques, d'entretiens approfondis, d'enquêtes et d'évaluations détaillées des coûts liés à l'application et au respect des MNT ; synthétiser et analyser ces discussions afin de dégager les questions à traiter et les difficultés à surmonter en matière de respect de conception, d'application et de respect des MNT ; définir les options d'action pour remédier aux problèmes mis en évidence et favoriser des réformes (fig. 22).

Les outils suivants sont mis à disposition pour servir de support à ces cinq étapes : questionnaire d'enquête type ; lignes directrices sur les entretiens approfondis ; lignes directrices sur les discussions de groupe ; feuille de calcul détaillée pour l'évaluation des coûts ; méthodes envisageables pour analyser les contributions des parties prenantes ; modalités de définition d'options d'action adaptées. L'ensemble de ce processus prend de quatre à douze mois en moyenne, selon le nombre de produits, le nombre de MNT et le nombre d'entreprises et d'organismes à consulter.

Figure 22 | Boîte à outils coûts-avantages des mesures non tarifaires : approche en cinq étapes du déploiement



Source : CNUCED (UNCTAD, 2020a).

14.3 Résultats escomptés

La boîte à outils aide les utilisateurs à se doter de MNT bien pensées permettant d'atteindre leurs objectifs de politique économique et non économique tout en allégeant autant que possible la charge que les MNT font peser sur le secteur privé. Ce processus participatif multipartite de formulation de recommandations d'action ouvre la voie à la mise en œuvre de réformes et à la diffusion élargie des bonnes pratiques en matière de réglementation. La boîte à outils a été conçue globalement avec souplesse et laisse aux utilisateurs la latitude de l'adapter en fonction de leurs besoins, du temps et des budgets disponibles et de leurs intérêts politiques. Une forte adhésion politique et une implication active des parties prenantes sont les deux chevilles ouvrières de la boîte à outils.

14.4 Lectures complémentaires

UNCTAD (2020a). Assessing cost effectiveness of non-tariff measures: A toolkit. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/webflyer/assessing-cost-effectiveness-non-tariff-measures-toolkit>.

UNCTAD (2020b). Assessing cost effectiveness of non-tariff measures: A toolkit – A case study in Kenya. Disponible à l'adresse suivante <https://unctad.org/webflyer/assessing-cost-effectiveness-non-tariff-measures-Kenya>.

15. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ACADÉMIE EN LIGNE DE LA CNUCED CONCERNANT LES MESURES NON TARIFAIRES

La CNUCED propose différents cours en ligne et des sessions de formation en présentiel adaptées à différents publics (fonctionnaires, opérateurs commerciaux, chercheurs et grand public) concernant les MNT, comme exposé ci-après.

L'académie en ligne sur les mesures non tarifaires dispense les formations suivantes :

- Le cours sur les MNT à l'intention des dirigeants permet d'acquérir des connaissances de base sur les MNT et les travaux de la CNUCED dans ce domaine ;
- Le cours sur la collecte de données relatives aux MNT présente la classification internationale des MNT et les modalités de collecte de données relatives aux MNT ;
- Le cours sur l'analyse économique des MNT présente les outils économétriques nécessaires pour évaluer les effets des MNT sur le commerce et le bien-être ;
- Le cours sur les MNT et la pandémie dispense des connaissances et préconise que les gouvernements coordonnent les politiques et les plans d'action afin de lutter contre la pandémie et de contribuer à la reprise économique mondiale ; il est proposé en anglais et en espagnol, en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration ;
- Le cours avancé avec tutorat dispensé en partenariat avec la CESAP porte sur les MNT et le développement durable ainsi que sur la négociation d'accords commerciaux régionaux en temps de crise et de pandémie.

La plupart des acteurs publics et privés concernés peuvent suivre le cours à l'intention des dirigeants, qui est une introduction aux MNT, à leurs incidences sur l'élaboration des lois et sur les négociations et sur le soutien que peut apporter la CNUCED en la matière. Le cours sur la collecte de données relatives aux MNT dispense les connaissances nécessaires aux fonctionnaires gouvernementaux et aux analystes pour rendre la réglementation plus transparente. Le cours sur l'analyse économique des MNT offre aux chercheurs la possibilité d'accroître leur maîtrise de l'analyse quantitative des MNT et de leurs effets sur le commerce.

La CNUCED organise régulièrement des cours personnalisés sur les MNT et les sujets connexes en réponse à des demandes adressées par des gouvernements. Au titre de divers projets, les experts de la CNUCED ont ainsi organisé des sessions de formation en présentiel sur les MNT pour des pays de différentes régions du monde. Ces dernières années, la CNUCED a notamment aidé à renforcer les capacités dans les États insulaires du Pacifique ainsi que dans les États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, de l'ASEAN, de la Communauté économique eurasienne, de l'Association latino-américaine d'intégration et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Ces cours sont proposés à intervalles irréguliers. Les parties prenantes intéressées peuvent envoyer un courriel à ntm.training@unctad.org pour demander à recevoir des messages annonçant les cours à venir.

Sites Internet utiles

UNCTAD (2021). UNCTAD electronic learning on trade. Disponible à l'adresse suivante <https://elearningtrade.unctad.org>.

unctad.org/tab